

CONGO CHALLENGE
L E M E N S U E L



ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Numéro 63 | Juillet 2022

Kinshasa, RDC



EDITEUR RESPONSABLE

MATATA PONYO Mapon

SUPERVISION

LOKOTA ILONDO Michel – Ange
NTAGOMA KUSHINGANINE Jean-Baptiste

REDACTION

BOKA MABELE David
KADIMA KAZADI Joël
LUBAMBA NGIMBI Hector
MUYOMBO USENI Justin
WAULA LUZINGU Sacré

CONTRIBUTION A L'ENCADRE

NGONDO OTSHWE Josué

**CONCEPTION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE**

MANZAMBI Moïse

PHOTOGRAPHE

MATA Yannick

CONGO CHALLENGE
L E M E N S U E L

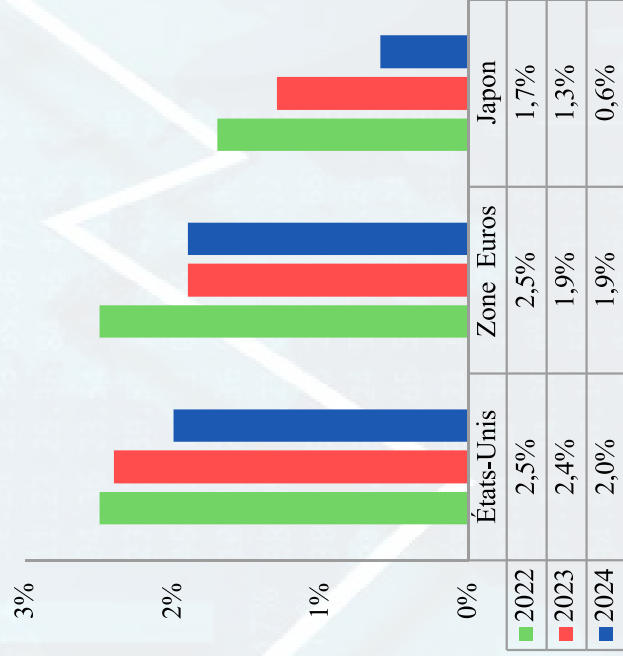
**ÉVOLUTION DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Numéro 63 | Juillet 2022

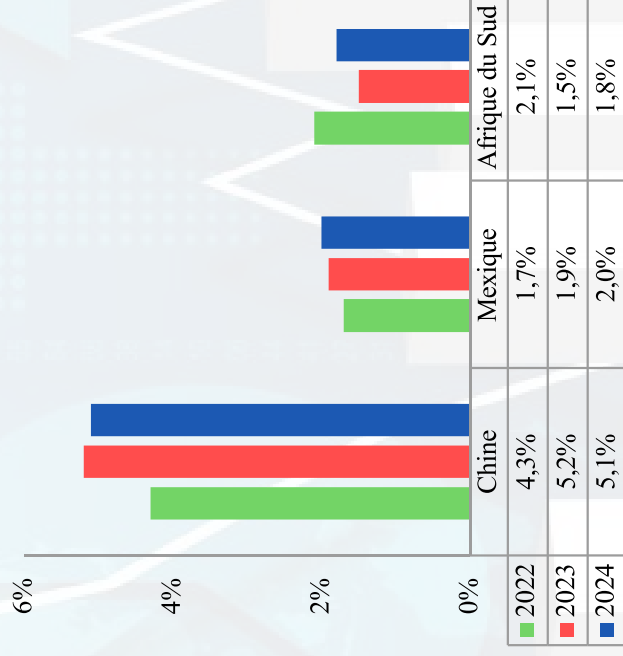
Kinshasa, RDC

Projections de la croissance économique dans le monde

Économies développées



Économies émergentes



Sommaire

Ce que je pense	6
Résumé exécutif	9
Contexte international	11
Croissance économique	11
Inflation	12
Marché financier	13
Marché des changes	15
Marché des produits stratégiques	16
Commerce international	18
Contexte national	23
Evolution de l'économie nationale	23
Activité économique	29
Dynamique des prix	30
Taux de change et réserves de change	31
Finances publiques	32
Evolution de la situation politique	33
Perspectives politiques et économiques	43





Matata Ponyo Mapon

Ce que je pense

Le glissement politique ou la violation de la constitution ?

Ce que je pense est que le glissement d'un mandat politique est une violation flagrante de la Constitution qui est la loi suprême du pays. En effet, en ses articles 70, 103, 105, 197, il est dit que les élections doivent se réaliser tous les cinq ans. Cela s'entend à tous les niveaux (présidentiel, législatif national et provincial ainsi que territorial). Si pour une raison ou une autre ce délai n'est pas respecté, la gouvernance politique du pays rentre totalement dans l'illégalité, mieux dans l'inconstitutionnalité. On peut vouloir inventer un terme pour « purifier » le péché politique commis, en le dénommant « glissement », « prolongation », « rattrapage-covid », le contenu reste le même : il s'agit bien de la violation de la Constitution, l'objectif visé étant de rester au pouvoir au-delà de la période requise par le constituant. Les motifs pour justifier ce dérapage ne manquent jamais : insuffisance de moyens pour financer le processus électoral, survenance de la pandémie qui a occasionné de contre-performances économiques, nécessité d'une réforme de la loi électorale, recensement de la population pour s'assurer du nombre exact des électeurs. Ces arguments paraissent politiquement corrects, mais ne sont pas conformes à la volonté du peuple. En effet, la limitation de mandats politiques répond principalement aux exigences de redevabilité en vue de permettre aux dirigeants élus de rendre compte à la population ; C'est sur base du travail accompli par le gouvernement que la population est à mesure de renouveler ou pas les mandats de ses dirigeants ou représentants. C'est cela la démocratie ; comme le disait Abraham Lincoln à Gettysburg, le 19 novembre 1863, c'est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Ce que je pense est que la durée d'un mandat présidentiel n'est pas une invention congolaise comme d'aucuns peuvent l'imaginer. Elle peut être de sept ans comme jadis en France, cinq ans comme en RDC ou quatre ans comme aux Etats Unis, la plus grande démocratie du monde. Le mandat peut être renouvelable une fois ou plusieurs fois comme en Allemagne selon la volonté du constituant mieux exprimé par la Constitution. Angela Merkel a été réélue quatre fois et a passé seize ans (2005-2021) au pouvoir en

Allemagne, la plus puissante économie de l'Europe. Elle a quitté le pouvoir avec une forte popularité. Ce n'est pas la durée du mandat qui garantit des bons résultats du gouvernement ou d'un régime politique. Sinon, le Maréchal Mobutu, qui a passé trente-deux ans au pouvoir de manière ininterrompue, aurait hissé la RDC parmi les économies émergentes du monde. Par ailleurs, les présidents américains ne seraient jamais réélus parce que le court mandat de quatre ans ne permettrait pas à leurs gouvernements de réaliser des résultats socio-économiques sur base desquels le peuple déciderait. Or, Bill Clinton a été réélu du fait de performances socio-économiques remarquables qu'il a réalisées au cours du premier mandat de quatre ans. D'une manière générale, on a vu des dirigeants restés longtemps au pouvoir être chassés par le peuple ; par contre, on a vu de dirigeants accomplir leurs mandats courts et être réélus plusieurs fois, comme Angela Merkel tout récemment. Tout est question fondamentalement des résultats obtenus au terme du mandat, qu'il soit long ou pas. Et cela est fonction, de la qualité du leadership et de la gouvernance. La pandémie, les catastrophes naturelles, les rébellions, les guerres, l'âge et autres ne peuvent pas constituer des arguments valables pour justifier une prolongation de mandat.

Ce que je pense est que le prix à payer d'un glissement politique est généralement très lourd qu'on ne peut l'imaginer. Principalement, parce qu'il détruit la fondation sur laquelle est bâti le pacte de communion et de redevabilité entre les dirigeants et le peuple, à savoir la confiance. Comment voulez-vous que le peuple ait confiance en ses dirigeants lorsque ceux-ci s'opposent à sa volonté de limitation de mandats librement exprimée dans la Constitution ? Or, rien d'efficace, d'excellent et de durable ne peut être accompli sans la confiance. Et pour contourner la volonté du souverain primaire, les dirigeants politiques passent par des formules anticonstitutionnelles et illégales généralement connues sous la dénomination de « consultation nationale » ou « dialogue national » qui ne sont pas des élections et qui ne peuvent nullement les remplacer. Ces forums monstrueux téléguidés par les tenants du pouvoir produisent souvent des institutions



politiques telles que « gouvernement d'union nationale » ou « gouvernement de transition » ou « gouvernement de coalition ». Ce type d'institution est obligé, pour sa survie, de réunir non seulement les tenants du pouvoir, mais aussi les tenants de l'opposition. Les deux blocs s'entendent alors pour gérer le pays dans l'illégalité totale au grand dam de la population. Ce qui amplifie la fracture entre le pouvoir et le peuple. Le cas le plus récent est celui du dernier glissement en 2017-2018.

Ce que je pense est que la prolongation des mandats électifs, quelle que soit sa durée, la formule et la communication utilisées pour justifier la décision, est nuisible non seulement à la population, au pays mais aussi aux dirigeants. A la population, parce que les gouvernements de coalition ou d'union nationale, ont généralement produit de mauvais résultats socio-économiques à cause de l'inefficacité de la politique économique en proie en de contradictions internes dues aux conflits d'idéologies et d'objectifs des principaux coalisés. Au pays, parce la crise de confiance qui en résulte et ainsi que les tensions sociales qui s'ensuivent, refluent les incertitudes et détériorent le climat des affaires ; ce qui impacte négativement l'investissement privé, base de toute croissance économique et prospérité.

Aux dirigeants, parce qu'à terme, ils sont contestés par la population du fait non seulement de la rupture de confiance, mais aussi de résultats socio-économiques mitigés résultant du glissement politique et du manque de cohérence de la politique mise en place, dictée par les échéances électorales plutôt que par l'intérêt général et le respect des outils programmatiques du pays. L'idéal serait donc à tout point de vue et à tout prix d'éviter le glissement politique sous toutes ses formes, y compris par le changement de la Constitution pour le réajustement de la durée du mandat. On connaît la recette et c'est du « déjà vu » : on change la constitution, et on remet le compteur des mandats à zéro. Dans tous les cas, les résultats sont les mêmes. Que dire de pays qui n'ont pas de Constitution et qui respectent scrupuleusement les us et coutumes établis ? Que dire de ceux qui l'ont, mais ne le changent jamais et qui progressent économiquement chaque année ? les meilleurs exemples pour la RDC sont légion et copier les bons modèles ne constitue point une faiblesse, encore moins une défaite ! Au contraire !

Kindu, le 06 août 2022.



Résumé exécutif

Situation économique

- **Au niveau international**, le ralentissement de l'activité économique est poussé par les conséquences du conflit en Ukraine. D'après les perspectives économiques de la Banque Mondiale, la croissance économique mondiale devrait retomber à 2,9% en 2022, alors qu'elle était préalablement estimée à 4,1%.
- Les tensions sur les prix des produits des aliments et de l'énergie causées par la crise ukrainienne devraient fortement concourir à la recrudescence de l'inflation. Les banques centrales sont donc appelées à s'appuyer sur des cadres de politique monétaire crédibles afin d'ancrer efficacement les anticipations d'inflation et de réduire l'ampleur du durcissement monétaire nécessaire pour obtenir les effets souhaités sur l'inflation.
- Au cours de ce mois de juillet 2022, les marchés boursiers ont été globalement caractérisés par des tendances à la hausse, et ce, en dépit d'un relèvement des taux de rendement par la Fed. La faible ampleur de la hausse des taux aurait suscité l'optimisme des opérateurs, conduisant ces derniers à accroître leurs achats d'actifs boursiers.
- Sur le marché international des changes, une chute abrupte de la devise européenne face au billet vert s'est observée au cours de la première moitié du mois de juillet 2022. Le ralentissement de l'économie mondiale, l'envolée des prix de l'énergie et le relèvement tardif des taux des obligations par la BCE seraient des facteurs susceptibles d'expliquer cette dépréciation de l'Euro. Par la suite, d'autres devises majeures se sont redressées à la faveur de la diminution de demande de liquidités pour le dollar américain observée durant la dernière moitié du mois en cours.
- S'agissant des matières premières, les cours du cuivre ont drastiquement baissé durant le mois de juillet 2022, et cette chute serait tributaire des craintes croissantes d'un ralentissement économique mondial. Les prix de l'or ont fléchi en raison du ferme engagement de la Fed à adopter une politique de durcissement monétaire pour maîtriser l'inflation. Sur le marché du pétrole brut, les cours ont affiché une tendance à la baisse, les pays de l'OPEP+ ayant confirmé leur schéma d'accroissement des volumes de production en début de ce mois en vue de soutenir l'offre.
- Selon l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le déclenchement de la guerre en Europe de l'Est a significativement assombri les perspectives commerciales de l'économie mondiale en 2022. Durant cette année, les perturbations des chaînes d'approvisionnement devraient demeurer fortes. Toutefois, les perspectives en rapport avec le transport des marchandises devraient s'améliorer d'ici la fin de l'année.
- **Au niveau national**, comme le mois précédent, le cadre macroéconomique est resté globalement stable. En effet, la dynamique du taux de change est restée globalement stable en juillet 2022 bien que, comparé à son niveau de fin juin 2022, le taux de change a connu une légère dépréciation de 0,02% sur le marché interbancaire et de 0,77% sur le marché parallèle. Sur le marché des biens et services, le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à 0,22% à la troisième semaine du mois de juillet 2022. Ce qui induit un taux d'inflation, en cumul annuel de 6,59% contre 5,82% à la clôture du mois précédent. Le taux d'inflation en glissement annuel s'est situé à 9,30% à la troisième semaine du mois de juillet 2022. A ce rythme, il est prévu que le taux d'inflation à fin décembre 2022 se situe à 12,12% contre 11,98% réalisé à fin juin 2022. Comparée à la situation de l'année précédente, une accélération des prix de 129,55% a été observée entre fin décembre 2021 (5,28%) et l'inflation attendue en fin décembre 2022 (12,12%).
- Du côté des finances publiques, le Trésor public a enregistré, à la troisième semaine du mois de juillet 2022, un déficit de 300 354 millions de CDF. Ce déficit résulte d'un niveau de dépenses de 1 430 716 millions de CDF contre de recettes de 1 130 362 millions de CDF. Les salaires ont représenté 14,14% de l'ensemble des dépenses engagées tandis que les dépenses en capital ont représenté 10,55% du même total. Il convient de signaler que ces données se rapportent à la troisième semaine du mois et peuvent évoluer à la clôture du mois, notamment suite à la poursuite des paiements des salaires des fonctionnaires de l'Etat.



- Enfin, l'actualité économique du mois de juin 2022 a été marquée par plusieurs faits notables. Plus explicitement, ces faits sont présentés comme ci-dessous: (i) le refinancement d'Afriland First Bank ; (ii) le deal entre la RDC, la Zambie et le Madagascar pour le cobalt ; (iii) l'annonce de CMOG pour un investissement de 1,8 milliard de USD dans la mine cuivre-cobalt en RDC ; (iv) l'appel des pétroliers à la réforme de la structure des prix du carburant ; (v) les tensions entre l'ARPTC et les opérateurs de télécommunication ; (vi) la mise au point de la FEC sur le manque à gagner que le gouvernement doit aux pétroliers ; et (vii) la suppression et allègement de certains prélèvements et taxes à l'import - export.

Situation politique

Le mois de juillet 2022 a particulièrement été marqué par les faits politiques ci-après : (i) les réactions au discours du Président de la République du 30 juin 2022 ; (ii) les différentes positions sur l'occupation, par des groupes armés, d'une partie de l'Est de la République Démocratique du Congo ; (iii) la sortie médiatique de l'ancien 1er Vice-Président de l'Assemblée nationale Jean Marc Kabund ; (iv) les manifestations de la population pour le départ des troupes de la Monusco.

Au cours du discours prononcé le jeudi 30 juin 2022 à l'occasion du 62ème anniversaire de l'indépendance de la RDC, le Président Felix Tshisekedi a abordé plusieurs questions parmi lesquelles deux ont été particulièrement mises en exergue. Il s'est agi de l'insécurité à l'Est du pays dont plusieurs territoires sont sous occupation du groupe rebelle M-23 fortement soutenu par le Rwanda, et de la couverture santé promise à la population congolaise.

Des instructions ont été données au Gouvernement pour rendre effective la couverture santé et pour la migration du système actuel octroyé de prise en charge médicale des fonctionnaires de carrière ainsi que des hauts fonctionnaires et assimilés, vers le système

contributif prévu par la Couverture Santé Universelle. Ce fut également l'annonce de l'effectivité imminente de l'accès gratuit aux soins de santé notamment pour la femme enceinte.

Les tensions créées entre la RDC et le Rwanda du fait de l'agression et de l'occupation des territoires par le M23 appuyé par l'armée rwandaise, a fait l'objet de plusieurs réunions au niveau de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) aussi bien à Nairobi qu'à Luanda. C'est dans ce cadre que le secrétaire d'État des États-Unis, Antony Blinken, a exprimé sa gratitude à l'endroit du président Uhuru Kenyatta pour son implication dans la quête d'un retour de la paix dans la partie Est de la République démocratique du Congo, zone en proie à l'insécurité, en soutenant l'idée d'un dialogue entre Kinshasa et Kigali pour calmer les tensions.

Par ailleurs, au cours d'un point de presse animé en date du 18 juillet 2022, le député national, Jean Marc Kabund, a annoncé la sortie officielle de son parti politique dénommé "Alliance pour le Changement", quatre mois après son départ de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS). Les déclarations faites à cette occasion ont fait l'objet d'interprétations diverses dans la classe politique avec des conséquences judiciaires qui s'en ont suivies. Affirmant ne pas vouloir accompagner personne lors du prochain scrutin, Kabund a démontré sa détermination à se battre pour la conquête du pouvoir à tous les niveaux.

Enfin, exprimant un ras le bol total sur l'inaction et l'inefficacité des actions de la Monusco, la population du Nord et du Sud-Kivu a manifesté contre la présence des troupes onusiennes, exigeant purement et simplement leur départ. Ces manifestations qui ont conduit à des violences, ont été fortement réprimées et ont occasionné mort d'hommes qui ont créé un véritable scandale au sein de la communauté nationale et internationale.



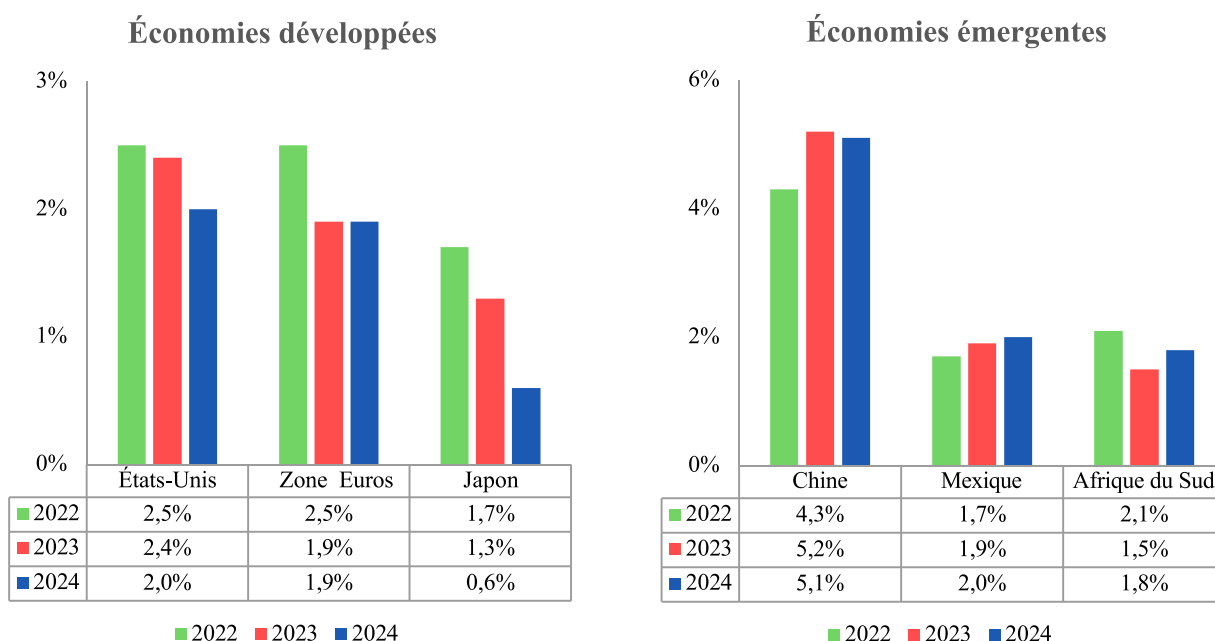
1. Contexte international

I.1. Croissance économique

Les retombées du conflit entre l'Ukraine et la Russie précipitent la décélération de l'activité économique mondiale. D'après les perspectives économiques de la Banque Mondiale, la croissance économique devrait finalement retomber à 2,9 % en 2022, alors qu'elle était préalablement estimée à 4,1% pour ladite année. Par ailleurs, la guerre en Europe de l'Est a pour conséquences d'entraîner une hausse des

prix des produits de base, d'exacerber les ruptures d'approvisionnement, d'accroître l'insécurité alimentaire et la pauvreté, d'attiser l'inflation, de contribuer au resserrement des conditions financières, d'aggraver la vulnérabilité financière et de renforcer l'incertitude politique. Tous ces risques soulignent l'importance d'une réponse vigoureuse sur le plan des politiques macroéconomiques et structurelles.

Figure 1 » PROJECTIONS DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LE MONDE



Source : Banque Mondiale.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a engendré des effets néfastes sur les marchés des produits de base, les chaînes d'approvisionnement, l'inflation ainsi que les conditions financières, à telle enseigne d'accroître le ralentissement de la croissance mondiale. L'une des principales menaces de dégradation des prévisions réside dans la possibilité d'une inflation mondiale élevée accompagnée d'une croissance atone, rappelant la stagflation des années 1970. Cette situation entraîne un

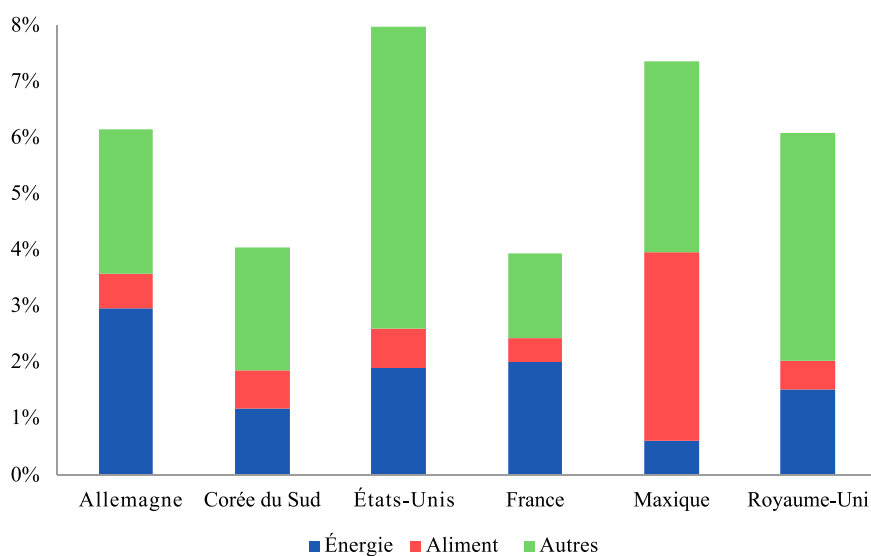
resserrement brutal de la politique monétaire dans les économies avancées et risque de provoquer des tensions financières dans la majorité des économies du monde. Par conséquent, une réponse de grande ampleur s'avère indispensable pour stimuler la croissance, renforcer les cadres macroéconomiques, réduire les fragilités financières et soutenir les populations vulnérables.

I.2. Inflation

En venant s'ajouter aux dégâts causés par la pandémie de Covid-19, la guerre russo-ukrainienne a conduit l'économie mondiale dans une phase prononcée de forte inflation, suite à la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie qu'elle a occasionnée. Ces tensions sur les prix des produits de base devraient durablement concourir à l'accélération de l'inflation dans le monde. La spirale inflationniste qui en découle

réduit le revenu réel des ménages, particulièrement dans un contexte où le soutien budgétaire destiné à atténuer l'impact de la hausse des prix de ces produits est limité. Le risque de voir les prévisions d'inflation dévier des objectifs des banques centrales s'accroît et a incité les dirigeants à prendre des mesures de resserrement monétaire pour maîtriser cette inflation.

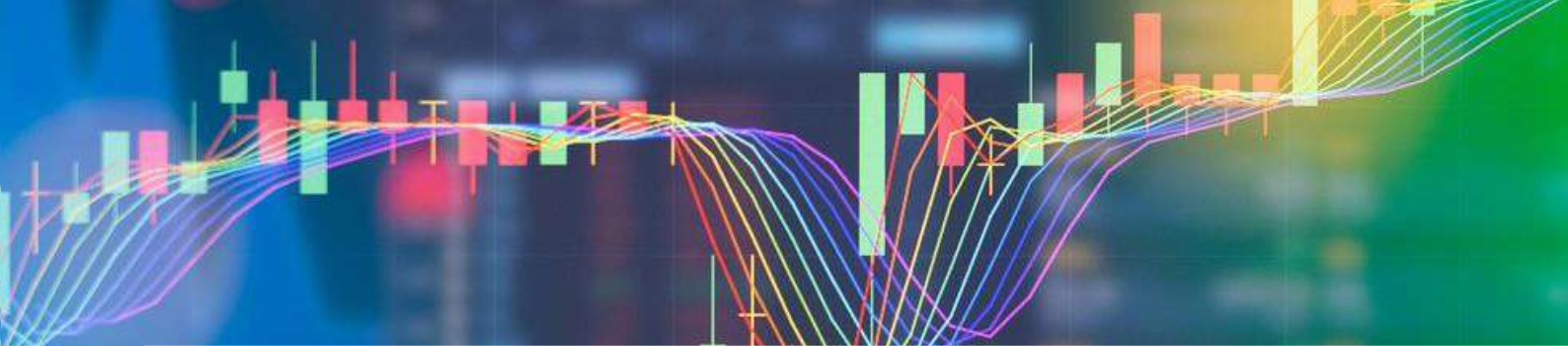
Figure 2 » ÉVOLUTION DU TAUX D'INFLATION PAR COMPOSANTES



Source : OCDE.

La Figure 2 indique que les taux d'inflation dans les pays sélectionnés se sont globalement situés au-dessus de la cible traditionnelle de 2%. Il y a donc nécessité pour les banques centrales de communiquer clairement sur les décisions de politique monétaire et de s'appuyer

sur des cadres de politique monétaire crédibles. C'est de cette manière qu'il sera possible d'ancrer efficacement les anticipations d'inflation et de réduire l'ampleur du durcissement monétaire nécessaire pour obtenir les effets souhaités sur l'inflation.

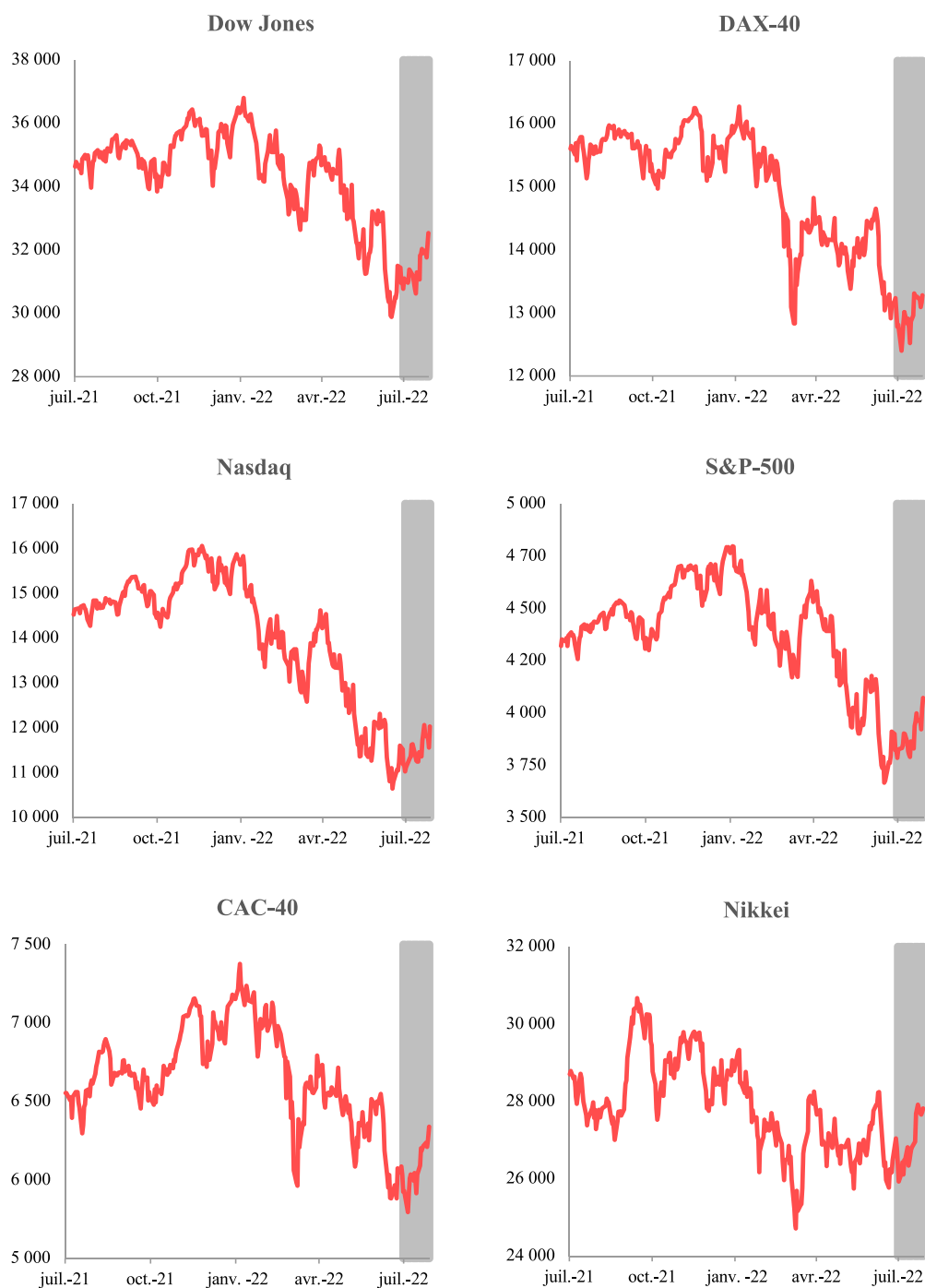


I.3. Marché financier

Après avoir chuté au cours du mois précédent, suite à l'engagement des banques centrales à poursuivre leurs politiques de durcissement monétaire pour contrôler l'inflation engendrée par la guerre en Ukraine, les indices boursiers ont globalement accusé des tendances haussières durant ce mois de juillet 2022. Sur le Wall Street, le Dow Jones, le S&P-500 et le Nasdaq ont respectivement atteint des pics de 32 525 points, 4 070 points et 12 030 points au cours de ce mois. Il en est de même du côté du continent européen. Sur la bourse de Paris, le CAC-40 a frôlé un pic de près de 6 340 points ; et sur la bourse de Francfort, le pic a effleuré une valeur d'environ 13 280 points pour l'indice le DAX-40. La bourse de Tokyo a également été caractérisée par cette même dynamique haussière, l'indice japonais Nikkei ayant affiché un pic de près de 27 910 points en ce mois de juillet 2022.

Les rebondissements des indices boursiers sus-évoqués surviennent alors que la Fed a poursuivi sa politique de relèvement des taux d'intérêt. Ce comportement étrangement contradictoire des marchés boursiers peut s'expliquer par l'ampleur de la hausse des taux d'intérêt par la réserve fédérale. En effet, les opérateurs privés avaient anticipé une hausse plus importante des taux que celle effectivement réalisée par la Fed. Ce relèvement moins que proportionnel aurait donc stimulé le niveau de confiance financière, laquelle s'était détériorée à cause de la politique de durcissement monétaire de la Fed. La banque centrale américaine s'est vue contrainte d'effectuer cette faible hausse des taux étant donné le ralentissement de la création d'emplois qui prévaut, dans le souci de ne pas comprimer fortement les investissements. De plus, cette hausse dérisoire des taux s'est accompagnée d'une dépréciation de la devise américaine. Les actifs boursiers étant négativement corrélés avec l'indice du dollar américain, leurs prix se sont accrus par ricochet.

Figure 3 » ÉVOLUTIONS JOURNALIÈRES DES PRINCIPAUX INDICES BOURSIERS



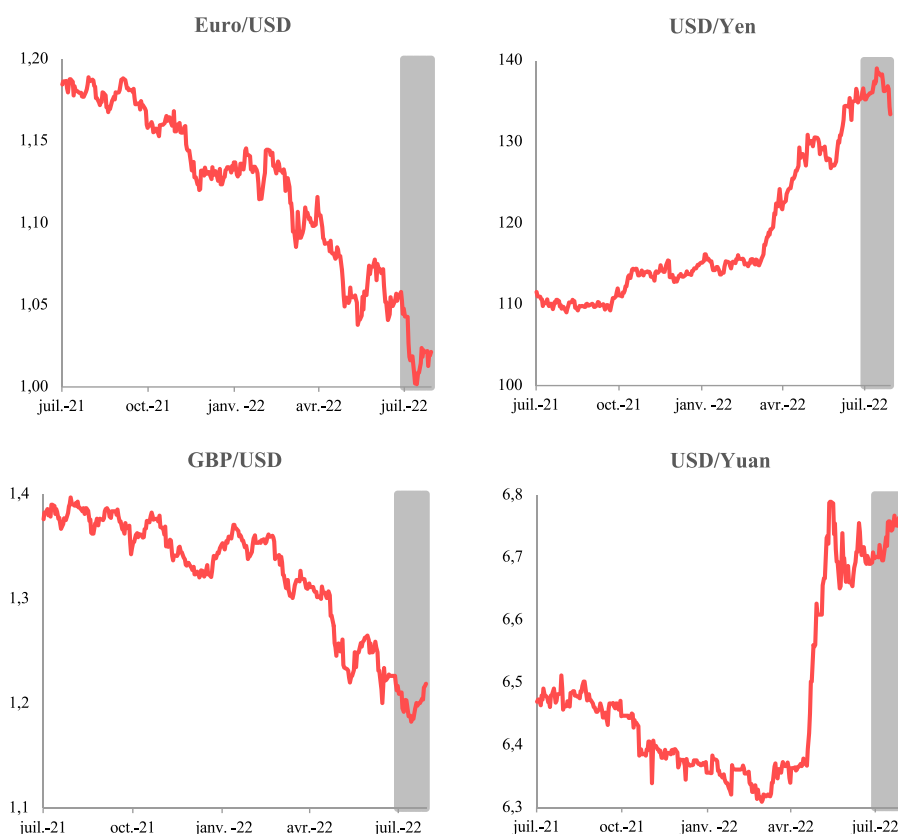
Source : Macrotrends.

I.4. Marché des changes

La première moitié du mois de juillet 2022 a été caractérisée par une chute sévère de la devise européenne vis-à-vis de ses pairs, à telle enseigne de tomber au seuil de sa parité face au billet vert pour la première fois depuis décembre 2002. En effet, à la fin de la deuxième semaine du mois en cours, un euro s'échangeait à un dollar américain. Plusieurs facteurs ont pénalisé le bon comportement de la monnaie unique, notamment (i) le ralentissement de l'économie mondiale, (ii) l'envolée des prix de l'énergie, et (iii) la lenteur de la BCE à normaliser sa politique monétaire. Il a fallu attendre la dernière moitié du mois pour que la BCE remonte les taux des rendements des obligations d'État européennes en réponse à l'inflation mondiale galopante, ce qui a permis de relancer la courbe de l'euro-dollar.

D'autres devises majeures se sont également redressées à la faveur de l'affaiblissement du billet vert, les banques centrales du monde entier se montrant plus agressives dans leurs efforts pour maîtriser l'inflation galopante. Il s'agit entre autres du yen japonais et du yuan chinois qui se sont légèrement appréciés par rapport à la devise américaine. La hausse des taux de rendement américains étant inférieure au niveau anticipé par les agents, un climat d'optimisme s'est établi et a conduit à une vague d'achats massifs des actions. C'est cet état des choses qui a occasionné la diminution de demande de liquidités pour le dollar américain, et donc le renforcement de la position des devises asiatiques paires.

Figure 4 » ÉVOLUTIONS JOURNALIÈRES DES PRINCIPAUX COURS DE CHANGES



Source : Macrotrends.



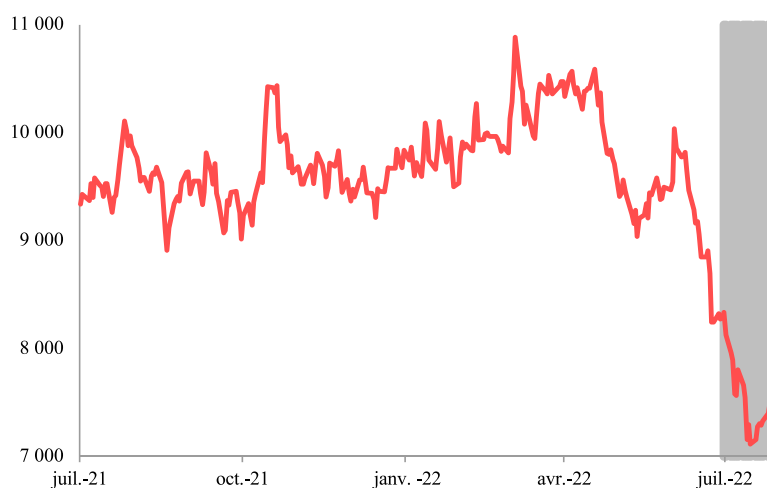
I.5. Marché des produits stratégiques

- Cuivre

Amorcée depuis le mois précédent, la baisse des cours du cuivre s'est poursuivie au cours du mois de juillet 2022. Comme pronostiqué par Congo Challenge, les prix ont franchi la barre de 8 000 USD la tonne métrique. Cette chute drastique des cours aurait été accentuée par les craintes croissantes d'un ralentissement économique mondial déclenché par le resserrement agressif de la politique des grandes banques centrales. De plus, l'affaiblissement de

l'activité manufacturière et de services chinoise aurait concouru à cet effondrement des prix du métal rouge. Dès lors, plusieurs inquiétudes émergent au sujet de la diminution des importations chinoises du cuivre, la Chine étant le premier consommateur mondial du métal rouge. Seule l'amélioration des perspectives d'augmentation de la demande chinoise est susceptible d'inverser la tendance actuelle des cours.

Figure 5 » ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DU COURS DU CUIVRE (EN USD PAR TONNE)



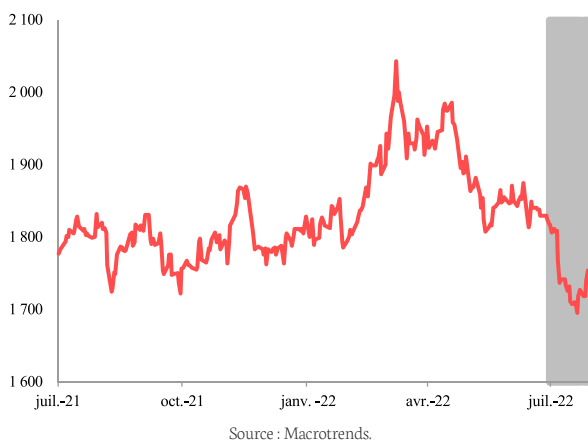
Source : Macrotrends.



- Or

Après s'être stabilisés au tour d'une moyenne de plus de 1 800 USD l'once durant le mois précédent, les cours de l'or ont fléchi en ce début du mois de juillet 2022. Ce fléchissement s'explique par le ferme engagement de la Fed à adopter une politique de durcissement monétaire pour combattre l'inflation. L'appréciation du dollar américain qui s'en est suivi a réduit l'attractivité du métal jaune, étant donné que la hausse des taux d'intérêt obligataires augmente le coût d'opportunité de la détention de lingots d'or. Cependant, durant la dernière semaine du mois en cours, la réserve fédérale a procédé à une hausse effective, mais dérisoire des taux sur le marché des obligations. Cette situation a entraîné une légère dépréciation du billet vert (cf. sous-section 1.4), et donc un regain en faveur de l'or en tant que valeur refuge.

Figure 6 » ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DU COURS DE L'OR (EN USD PAR ONCE)

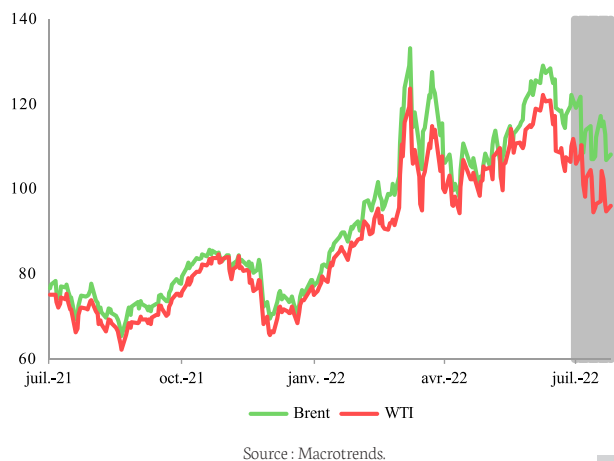


- Pétrole

Au cours de ce mois de juillet 2022, les prix du pétrole brut ont poursuivi leur tendance baissière amorcée en juin dernier. Cette baisse serait due en grande partie aux risques liés au ralentissement de l'activité économique dans le monde. En effet, en situation de récession, les entreprises ne sont plus en mesure

de poursuivre normalement leur cycle d'exploitation, ce qui conduira à un recul de leur demande d'inputs (dont le pétrole) dans le processus de production. De plus, les pays de l'OPEP+ ont confirmé leur schéma d'accroissement de l'offre en début de ce mois. Par conséquent, si cet excédent de l'offre sur la demande se consolide, l'on devrait s'attendre à un fléchissement continu des cours de l'or noir dans les semaines à venir.

Figure 7 » ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DES COURS DU PÉTROLE (EN USD PAR BARIL)



I.6. Commerce international

Selon l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le déclenchement de la guerre en Ukraine a considérablement assombri les perspectives commerciales de l'économie mondiale en 2022. Durant cette année, les perturbations des chaînes d'approvisionnement devraient demeurer fortes. En effet, les économies développées souffrent plus de goulets d'étranglement en matière d'approvisionnement que des difficultés liées à la demande. D'après l'OMC, près de trois quarts de la contraction actuelle des échanges commerciaux internationaux en volume

est due à l'incapacité des entreprises à produire, faute d'intrants et de matières premières, la proportion restante étant attribuée aux délais rallongés de transport. Toutefois, les perspectives en rapport avec le transport des marchandises devraient s'améliorer très prochainement, étant donné que les nouvelles capacités de transport maritime commandées par les opérateurs du secteur devraient être opérationnelles avant la fin de l'année en cours, et que la hausse des dépenses américaines en infrastructures portuaires devrait aider à fluidifier le trafic maritime.

Encadré 1. Innovation technologique et changement climatique ?

1. Introduction

La conférence des Nations unies sur le changement climatique COP26 2021 offre l'occasion aux dirigeants mondiaux d'agir et de prendre des engagements urgents et significatifs pour réduire les émissions et limiter les températures mondiales à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici 2050. Alors que les aspects politiques et les ramifications subséquentes de ces décisions fondamentales et critiques ne peuvent être sous-estimés, il existe une perspective technique où la technologie numérique et le système d'informations (SI) ont un rôle à jouer dans le suivi des solutions potentielles, mais aussi un élément intégral des solutions au changement climatique. Cet encadré offre un aperçu complet basé sur l'opinion d'une multitude de points de vue divers qui examinent les nombreux défis à travers une lentille technologique.

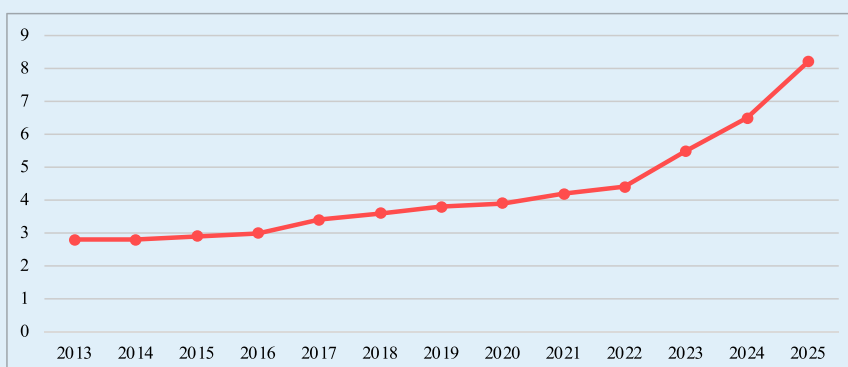
Il est largement reconnu que la technologie, sous toutes ses formes, est un élément important et intégral de la solution, mais l'industrie et la société au sens large considèrent également que la technologie fait partie du problème. De plus en plus, les chercheurs évoquent l'importance d'une numérisation responsable pour éliminer les niveaux importants de déchets électroniques. La réalité est que la technologie fait partie intégrante des efforts déployés à l'échelle mondiale pour atteindre le niveau "net zéro". Toutefois, son adoption nécessite des compromis pragmatiques à mesure que nous passons des comportements actuels à une société plus respectueuse du climat.

2. L'impact environnemental direct de la technologie

Le numérique émet aujourd'hui 4 % des gaz à effet de serre (GES) du monde, et sa consommation énergétique s'accroît de 8 % par an d'ici 2025¹, notons qu'il a désormais dépassé l'industrie aérienne en termes de niveaux d'impact². Ainsi, alors que la contrainte climatique nous mène à viser une diminution des émissions mondiales dans les prochaines années, celles du Numérique pourraient doubler d'ici 2025. Lequel total correspond à la part des véhicules légers actuellement.

1. The Shift Project a publié en octobre 2018 le rapport « Lean ICT – Pour une sobriété numérique » (2018)
2. <https://www.theguardian.com/commentisfree/2018/jul/17/internet-climate-carbon-footprint-data-centres> ; see also <https://www.dw.com/en/is-netflix-bad-for-the-environment-how-streaming-video-contributes-to-climate-change/a-49556716>.

**Figure 8 » ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU NUMÉRIQUE
(EN POURCENTAGE DE VARIATION MENSUELLE)**



Source : « Lean ICT - Pour une sobriété numérique » (The Shift Project, 2018).

Cette section met donc en évidence quatre domaines dans lesquels les technologies numériques ont un impact direct sur l'environnement, il s'agit de :

i. l'impact carbone de la technologie numérique

L'impact carbone du secteur de la technologie numérique est considérablement plus important que la plupart des gens ne le pensent³. L'utilisation des médias sociaux (tableau 1) qui augmente chaque jour dans toutes les catégories démographiques, l'empreinte environnementale de ces activités doit être sérieusement prise en compte.

**Tableau 1 » QUANTITÉ DE CO₂ MONDIAL PRODUIT QUOTIDIENNEMENT
PAR LES ACTIVITÉS DE L'INTERNET**

	Quantité de CO ₂ /jour	L'équivalent CO ₂ d'une conduite vers la lune
1 YouTube (1 milliard d'heures regardées/jour)	6 milliards de grammes (6 grammes de CO ₂ par heure)	62 fois
2 Email 306 milliards d'emails envoyés/ reçus /jour	1,2 trillion de grammes (4 grammes de CO ₂ par courriel)	12 000 fois
3 Facebook 1,7 milliard d'utilisateur/jour	1,3 milliard de grammes (0,8 grammes de CO ₂ par utilisateur/jour)	13 fois
4 Google recherche 3,5 milliards de recherche/ jour	700 millions de grammes (0,2 grammes de CO ₂ par recherche)	7 fois
5 Tweet 500 millions de tweets /jour	100 millions de grammes (0,2 grammes de CO ₂ par tweet)	1fois
6 Texte (SMS) 18,7 milliards de message texte/ jour	261,8 millions de grammes (0,014 grammes de CO ₂ par texte)	3 fois

Source : <https://www.webfx.com/blog/marketing/carbon-footprint-internet/>

3. Voir <https://climatecare.org/infographic-the-carbon-footprint-of-the-internet/>; voir aussi <https://www.lovetone.co.uk/blogs/news/how-much-co2-does-it-take-to-make-a-smartphone>

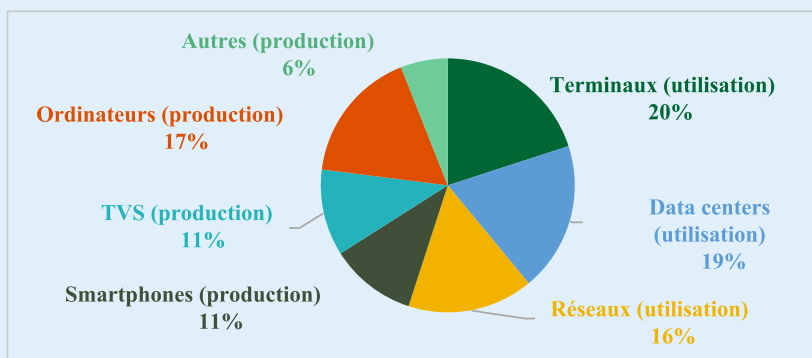
ii. la demande en électricité des nouvelles technologies

L'impact des technologies numériques sur l'environnement est aggravé par les effets favorables qu'elles ont sur les exigences encore plus grandes en matière de production d'électricité.

Par exemple, les technologies numériques sont un élément habilitant crucial pour les autoroutes intelligentes et les voitures électriques à conduite autonome. **Si l'électricité destinée à ces voitures et aux réseaux de communication n'est pas produite à partir de sources renouvelables, le remplacement des voitures à essence et diesel par des voitures électriques aura peu d'impact sur les émissions de carbone.** Cependant, le passage à la production renouvelable entraînera un impact environnemental très important par la construction de turbines vinicoles et de fermes solaires.

Dans le bilan global de la consommation énergétique du numérique, la contribution due à la phase d'utilisation des terminaux, des infrastructures réseaux et des centres de données s'élève à 55 % (figure 2). En d'autres termes, la consommation de données est responsable de la moitié de l'impact mondial du Numérique. En effet, le taux de croissance annuel du trafic de données mondial est de plus de 25 % (Cisco, 2018), on comprend qu'il est nécessaire de s'intéresser à l'évolution des contenus transitant sur le réseau ainsi qu'aux usages qu'ils recouvrent.

Figure 9 » **DISTRIBUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU NUMÉRIQUE PAR POSTE POUR LA PRODUCTION ET L'UTILISATION EN 2017**



Source : Source : « Lean ICT - Pour une sobriété numérique » (The Shift Project, 2018).

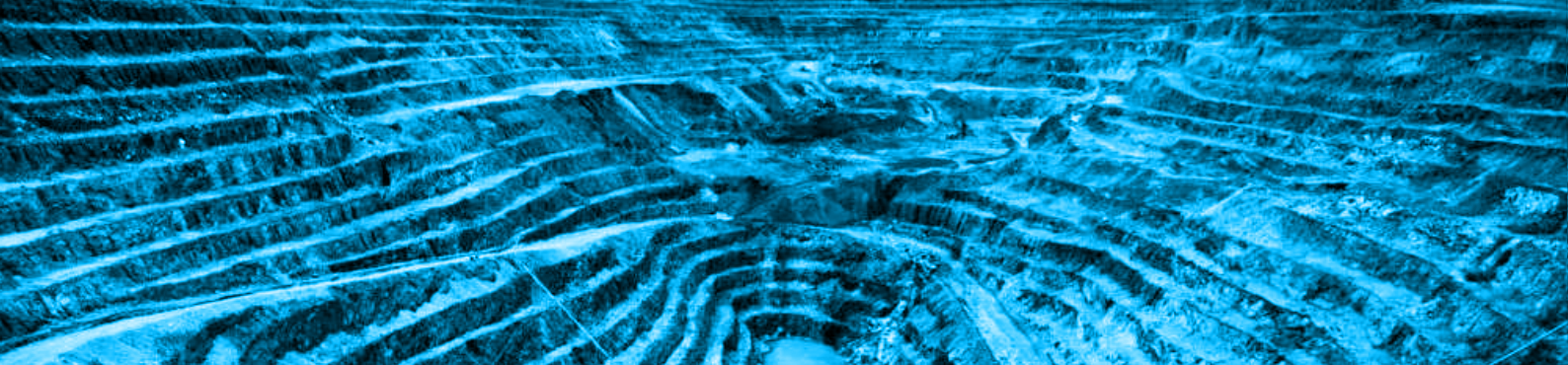
Commentaire : Il ressort du tableau ci-dessus que l'évolution du volume de données entraîne en effet le développement des infrastructures qui leur permettent de transiter, permettant ainsi de nouveaux usages qui pourront eux-mêmes devenir plus gourmands en données grâce à cette nouvelle disponibilité : c'est cet automatisme auto-alimenté qui régit aujourd'hui l'évolution du système numérique mondial.

iii. l'extension de l'infrastructure physique

L'impact du grand nombre de nouvelles tours cellulaires et antennes qui seront nécessaires pour les réseaux 5G, ainsi que les bâtiments abritant les fermes de serveurs et les centres de données ont également un impact environnemental significatif.

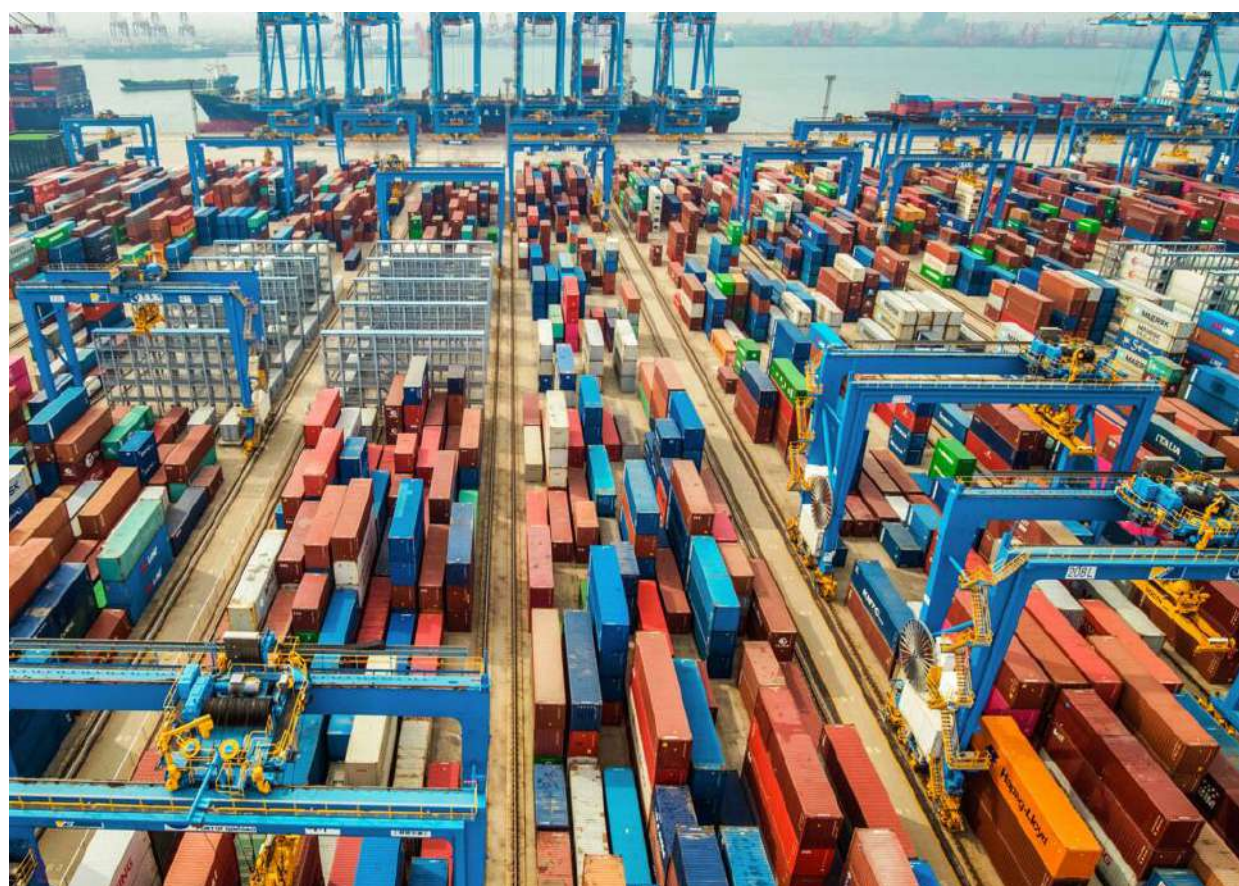
Ce ne sont pas seulement les demandes d'électricité pour le refroidissement qui comptent, mais la taille même des fermes de données a également un impact physique important sur l'environnement. **Le centre de données moyen couvre environ 9 290,304 mètres carrés de terrain, mais le plus grand constaté en 2018 était à Langfan en Chine et couvrait quelque 585 289,152 de mètre carrés⁴.**

4. <https://www.datacenters.com/news/and-the-title-of-the-largest-data-center-in-the-world-and-largest-data-center-in>



Il est probable que l'un des objectifs à atteindre est de concevoir des systèmes, équipements et logiciels inclus, plus vertueux, et de créer les compétences nécessaires au croisement des différents secteurs économiques, de l'environnement et du numérique. Le double enjeu que représentent l'accélération de la révolution numérique et la menace imminente liée aux enjeux climatiques nous y invite puissamment.

La RDC quant à elle peut tirer le meilleur profit de ses richesses minérales exceptionnelles, en commençant par rendre le cadre réglementaire transparent, en le stabilisant et en rassurant pour attirer les investisseurs.



2. Contexte national

II.1. Evolution de l'économie nationale

L'actualité économique du mois de juillet 2022 a été marquée par plusieurs faits notables. Plus explicitement, ces faits sont présentés comme ci-dessous : (i) le refinancement d'Afriland First Bank ; (ii) le deal entre la RDC, la Zambie et le Madagascar pour le cobalt ; (iii) l'annonce de CMOC pour un investissement de 1,8 milliard de USD dans la mine cuivre-cobalt en RDC ; (iv) l'appel des pétroliers à la réforme de la structure des prix du carburant ; (v) les tensions entre l'ARPTC et les opérateurs de télécommunication ; (vi) la mise au point de la FEC sur le manque à gagner que le gouvernement doit aux pétroliers ; et (vii) la suppression et allègement de certains prélèvements et taxes à l'import - export.

1. Refinancement d'Afriland First Bank

Faisant suite aux recommandations de la 56ème réunion du Conseil des Ministres, la Gouverneure de la BCC avait nommé, en juin 2022, un comité d'administration provisoire à la tête d'Afriland First Bank. Ledit comité avait pour missions principales d'assurer la gestion courante de la banque, de servir d'interface avec toutes les parties prenantes à la résolution de la crise prévalant dans la banque et de préparer un plan de redressement de Afriland First Bank.

En effet, alors que l'institution bancaire jouissait d'une excellente situation financière jusqu'au 30 juin 2021, avec des fonds propres de base de 48,4 millions de dollars, et respectait tous les ratios prudentiels, la crise à Afriland First Bank a été actée le 1er juillet 2021 avec la suspension du Directeur Général d'alors, soupçonné de malversations.

Ainsi, pour rétablir les principaux équilibres de la banque et normaliser ses opérations, la BCC a accordé à Afriland First Bank, en juillet 2022, une ligne de crédit de l'équivalent de 50 millions d'USD. En effet, c'est après avoir examiné les explications fournies par le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, lors de la 60ème

réunion du conseil des ministres, sur la situation de mise sous administration provisoire de la banque précitée, que cette décision a été prise.

L'état des lieux opéré par le Comité d'administration provisoire mis en place par la BCC relevait un besoin de refinancement d'Afriland First Bank à hauteur de près de 39 millions d'USD auquel il faudrait inclure une marge importante pour couvrir les besoins découlant de l'afflux de retraits des épargnants qui ont perdu confiance en la banque et préfèrent délocaliser leurs avoirs en évitant de tomber dans le travers du passé et de revivre les mauvaises expériences (cas de la BIAC).

Cette situation rappelle l'importance de la régulation du secteur bancaire et la qualité du leadership que les dirigeants de l'Autorité de régulation, la Banque centrale du Congo. En effet, les faillites successives des institutions financières en RDC dénotent une insuffisance de la régulation et de contrôle des institutions financières. Avec un réseau de plus de 46 agences et guichet à travers 16 provinces de la RDC et plus de 400 employés, une probable faillite d'Afriland fragiliserait davantage la confiance du public vis-à-vis des institutions financières et pourrait exacerber le chômage de jeunes. D'où la nécessité pour le régulateur de prendre des mesures idoines pour relancer cette banque et éviter tous ces effets pervers.

2. Deal entre la RDC, la Zambie et le Madagascar pour le cobalt

Compte tenu du poids de la RDC dans la production mondiale du cobalt (65%), le gouvernement congolais a estimé qu'il serait bénéfique pour le pays de s'allier à d'autres producteurs tels que la Zambie et le Madagascar afin de créer une synergie au sein de pays de la SADC, ce qui permettra de mieux faire face au secteur privé étranger qui exerce le monopole du fait que le marché soit très lucratif.



En effet, à ce jour, la demande de cobalt est de plus en plus croissante dans plusieurs secteurs d'activité dont l'industrie aérospatiale et celui de l'automobile, notamment avec la fabrication des batteries des véhicules électriques dans un contexte où la transition énergétique s'impose en raison du changement climatique.

Pour Southern Africa Resource Watch (SARW), il faudrait davantage réfléchir sur la posture de l'Afrique sur ce marché. L'analyse de cette ONG sud-africaine part du postulat selon lequel le secteur privé étranger exerce une réelle emprise sur la production mondiale du cobalt. Ainsi, pour renverser cette tendance qui n'est pas avantageuse pour l'Afrique, l'ONG propose l'utilisation du pouvoir de production de la RDC, la Zambie et le Madagascar pour assurer un degré élevé d'enrichissement ou de fabrication en amont dans le continent africain. En effet, avec une contribution de plus de 70% du cobalt utilisé dans le monde, l'Afrique ne doit plus se concentrer que sur la fiscalité minière.

C'est dans cette optique que la RDC a pris l'initiative d'ériger un centre africain d'excellence pour l'industrie des batteries. Depuis, le 24 juin 2022, les réunions techniques pour l'opérationnalisation de l'usine des batteries électriques sont tenues en RDC. Les activités réalisées à ce jour sont l'étude de dimensionnement de l'usine pilote ainsi que les différentes variantes techniques et juridiques avec la création de la zone économique spéciale transfrontalière entre la RDC et la Zambie.

Même si toutes ces initiatives sont bonnes, il serait important pour le gouvernement congolais de prendre les dispositions idoines pour que ce projet bénéficie au pays. Ainsi, il serait judicieux de réfléchir sur la qualité de la main d'œuvre afin de faciliter le transfert de compétences et la pérennité de ce projet, d'où la nécessité de mettre en place des structures de formation spécialisées.

Enfin, il y a lieu de rappeler que la plupart de projets initiés en RDC se sont soldés par un échec et les effets escomptés n'ont pas été atteints notamment suite au mauvais montage des projets et à l'absence d'un leadership de qualité et d'une bonne gouvernance dans leur exécution. Ainsi, pour ne pas tomber dans le même piège, le gouvernement devrait s'assurer que : (i) le projet est bien monté ; (ii) les risques ont bien été évalués et les modalités appropriées de mitigation ont été mises en place ; et (iii) des mécanismes pertinents de gestion ont été mis en place pour assurer la bonne gouvernance du projet et faciliter l'atteinte des objectifs ainsi que la pérennité du projet.

3. Annonce de CMOC pour un investissement de 1,82 milliard d'USD dans la mine cuivre-cobalt en RDC

En date du 1^{er} juillet 2022, la société China Molybdenum (CMOC) avait annoncé un investissement de 1,82 milliard d'USD pour le développement de son projet de cuivre-cobalt de Kisanfu (KFM). Ce projet devrait répondre à la demande croissante de produits de base du nouveau secteur de l'énergie.

Pour rappel, en décembre 2020, CMOC avait acquis une participation de 95% dans le projet KFM, via son unité KFM Holding. En avril 2021, la filiale fabricant de batteries Contemporary Amperex Technology (CATL) avait racheté 25,75% des parts de CMOC chez de KFM Holding pour l'équivalent de 137,5 millions d'USD. Avec cet accord, les parts sociales de KFM Holding sont réparties de la manière suivante : 71,25% détenues par CMOC, 23,75% pour CATL et 5% pour l'Etat congolais.

Selon CMOC, les volumes annuels de production devraient atteindre 90 000 tonnes de cuivre métal et 30 000 tonnes de cobalt métal en moyenne au cours de la première phase. La société vise l'entrée en service de l'actif pour le premier semestre 2023 et veut y produire

Ainsi, face à cette situation, Monsieur Emery Mbatshi précise que l'une de façons de résoudre cette difficulté est la hausse de prix. Cependant, il a précisé que cette option passerait par une sensibilisation de l'opinion afin que cette dernière soit préparée.

Même si la guerre en Ukraine a eu des répercussions dans le secteur d'énergie sur le marché mondial et africain, avec la perturbation des approvisionnements, la hausse de prix en RDC ne serait pas une meilleure alternative surtout dans un contexte congolais caractérisé par une accentuation des inégalités et de la pauvreté. Ainsi, il y a lieu pour le gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le paiement de la partie subventionnée dans un délai approprié afin de prévenir les problèmes d'approvisionnement des pétroliers et de limiter les incidences négatives d'une nouvelle hausse de prix des produits pétroliers sur le reste de l'économie.

5. Tensions entre l'ARPTC et les opérateurs de télécommunications

Des tensions sont observées depuis plusieurs mois entre l'Autorité de régulation de poste et télécommunications du Congo (ARPTC) et les opérateurs de télécommunication suite au refus du régulateur d'autoriser l'augmentation des tarifs alors que ce dernier avait instruit, par le décret n022/11 du mars 2022, l'institution des nouveaux revenus au profit de l'ARPTC touchant les services de télécommunications (voix, SMS et internet). Ledit décret prévoyait le paiement de 0,0075 USD sur chaque appel téléphonique ; 0,003 USD sur chaque SMS et 0,00005 USD sur chaque mégabit. Pour les opérateurs de télécommunications, il était important de revoir les prix à la hausse afin de garantir leur rentabilité, ce que l'ARPTC n'a pas voulu accorder à ces derniers.

C'est dans ce contexte caractérisé par un manque de consensus entre ces deux parties prenantes que

les opérateurs de télécommunications exercent une pression continue sur l'ARPTC allant jusqu'à menacer cette dernière avec le blocage des paiements des frais de prestations que ces opérateurs doivent à l'ARPTC, frais évalués à près de 188 millions d'USD par an. De plus, compte tenu du fait que le régulateur n'a pas accédé à la demande des opérateurs de télécommunications, ces derniers précisent qu'ils ne peuvent procéder au prélèvement demandé par l'ARPTC car ne pouvant les répercuter sur les prix.

Ces opérateurs ont souligné que la Loi n020/017 du 25 novembre 2020 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de communication ainsi que la Loi n018/020 du 09 juillet 2018 relative à la liberté des prix et à la concurrence sont explicites à ce sujet et consacrent la liberté des prix à ceux qui en font l'offre. En effet, l'argumentaire de ces opérateurs se fonde sur les articles 4 et 6 (dans leurs alinéas 1) de la Loi n018/020 du 09 juillet 2018 qui disposent : (i) « la liberté de prix donne le droit à toute personne exerçant une activité économique ou commerciale de fixer le prix de son bien ou service dans les conditions prévues dans la présente loi » ; (ii) « les prix des biens et services sont librement fixés par ceux qui en font l'offre ».

Ils ont aussi rappelé que, en date du 22 juin 2022, le ministre des Postes, télécommunications, nouvelles technologies de l'information et de la communication (PTNTIC) avait signé des arrêtés réclamant le paiement des pénalités à charge des opérateurs de télécommunications au motif de défaut d'exécution de la décision n0009/ARPTC/2022 du 19 avril 2022 du collège de l'ARPTC portant modalités de facturation des prestations de l'ARPTC au titre de la mise en place, la tenue et la maintenance des systèmes de mesure CER (Central Equipment Identity Register) et C-KYC (Central Know Your Customer). En effet, ces mesures imposent aux opérateurs de télécommunications œuvrant en RDC de s'acquitter de toute facture émise par l'ARPTC dans le cadre des systèmes de mesure

CEIR et C-KYC dans les 5 jours ouvrables qui suivent son émission.

Face à cette situation, les opérateurs de télécommunications ont sollicité des concertations avec le régulateur du secteur afin d'aboutir à un ajustement des tarifs ou à la suppression de ces nouveaux prélèvements. Malheureusement, le régulateur a maintenu sa décision et a refusé toute négociation à ce sujet.

Pour rappel, en juin 2022, la FEC avait alerté le régulateur ainsi que l'opinion sur l'incidence de ces nouvelles perceptions de l'ARPTC sur les coûts des services des opérateurs et les tarifs appliqués aux consommateurs finaux.

Face à tous les éléments susmentionnés, il est nécessaire que cette situation soit réglée et les tensions apaisées. Ceci ne pourrait passer que par des concertations entre le régulateur (ARPTC) et les opérateurs de télécommunications. En effet, sans prise de décision concertée, les conséquences pourraient être néfastes pour toutes les parties prenantes. Au cas où l'ARPTC gardait sa position, la population risque de ne plus bénéficier de certaines offres préférentielles des opérateurs de télécommunications. Du côté de ces opérateurs, les investissements risquent d'être réduits avec comme conséquence directe, le ralentissement du déploiement des infrastructures sur l'étendue du territoire national. D'où la nécessité du consensus afin de prévenir ces effets pervers.

6. Mise au point de la FEC sur le manque à gagner que le gouvernement doit aux pétroliers

L'Administrateur délégué de la Fédération des entreprises du Congo (FEC), Monsieur Kimona Bononge, avait indiqué que l'Etat congolais doit près de 300 millions d'USD aux sociétés pétrolières. Au

moment où le prix du carburant a déjà été revu à la hausse plus d'une fois depuis le début de l'année, Mr Kimona a estimé que si le gouvernement levait l'option d'une augmentation progressive des prix dès l'instant où il avait opté pour la prise en charge du manque à gagner des entreprises pétrolières, la situation n'allait pas se dégrader avec l'amplitude actuelle.

Il a précisé que lorsque le carburant est vendu à la pompe, un écart se dégage avec le prix moyen frontière (prix du carburant à la frontière avant d'arriver à Kinshasa). Le carburant qui coûte 1 408 USD en moyenne frontière est vendu à 768 USD au niveau des stations, d'où un écart de 640 USD qui correspond au manque à gagner que le gouvernement devrait supporter à la place des entreprises pétrolières. De plus, la FEC a relevé que, depuis la reprise de l'économie mondiale (notamment avec l'allègement de certaines restrictions au moment où les gouvernements ont pu contenir la Covid-19), le coût du fret maritime a sensiblement augmenté (près du double). Cette situation devrait avoir une incidence directe sur le prix du carburant du fait que le fret constitue un élément important de la structure de prix du carburant.

En effet, dès lors que le coût du fret avait sensiblement augmenté, le comité de suivi avait calculé et travaillé sur plusieurs scénarios d'évolution des prix du carburant. Les principales conclusions ont été transmises au ministre de l'économie nationale qui devrait à son tour recevoir le quitus du premier ministre et, en définitive, du Président de la République compte tenu de l'aspect stratégique de ce produit. Cependant, dans ces circonstances, le gouvernement n'avait pas levé l'option d'une augmentation des prix du carburant. Il avait opté pour une stratégie de subvention. A titre illustratif, au lieu de passer à 4 606 CDF le litre d'essence à Kinshasa, le prix était maintenu à 2 345 USD le litre, quasiment la moitié alors que le coût du fret a doublé. Dans ce contexte, les entreprises pétrolières ont enregistré un manque à gagner de 2 261

CDF par litre d'essence vendu à Kinshasa. Lorsque ce manque à gagner est multiplié par le volume vendu, le montant que l'Etat devra subventionner prend des proportions très élevées. Ceci est d'autant plus délicat dans un contexte de sous mobilisation de recettes publiques par rapport au potentiel fiscal du pays et de plusieurs insuffisances dans la gouvernance de finances publiques.

Pour prévenir des situations d'accumulation d'arriérés du gouvernement sur le manque à gagner des entreprises, la FEC avait préconisé une augmentation graduelle du prix de carburant. Malheureusement cette mesure n'a pas été prise au moment opportun avec pour conséquence la réduction des effectifs et la fermeture des stations de certaines entreprises pétrolières qui n'ont pas pu couvrir leurs pertes ou manques à gagner.

Du côté du gouvernement, le secrétaire général à l'Economie a rassuré que le gouvernement maîtrise la situation en précisant que, en subventionnant le manque à gagner, il est impératif de payer ce manque à gagner aux entreprises pétrolières même si le Trésor public fait face à plusieurs défis. Il a relevé à titre d'exemple qu'en fin juin 2020, le gouvernement avait déboursé 118 millions d'USD au titre de paiement aux entreprises pétrolières. Pour les créances certifiées au 31 mars 2021, le gouvernement avait déboursé près de 125 millions d'USD et pour les comptes certifiés au 30 juin, 250 millions d'USD ont été déboursés. Enfin, selon les projections de l'année 2022, avec la 3^{ème} revue en rapport avec la facilité élargie de crédit du FMI, un montant allant de 450 à 500 millions d'USD pourrait être décaissé pour le paiement du manque à gagner des entreprises pétrolières.

Les éléments présentés ci-dessus montrent que la gouvernance des finances publiques en RDC demeure une problématique qu'il faudrait résoudre pour permettre à l'économie de fonctionner de manière efficace. L'Etat devra être en mesure de mobiliser les

fonds nécessaires et de les canaliser dans des secteurs porteurs. Le fait de compter sur les fonds du FMI pour payer le manque à gagner des entreprises pétrolières dénote une incapacité du gouvernement dans la mobilisation de ressources et une mauvaise allocation des fonds reçus de l'extérieur, fonds qui devraient être canalisés aux investissements pertinents pour la création de la richesse nationale.

7. Suppression et allègement de certains prélèvements et taxes à l'import - export

Partant du constat selon lequel la fiscalité congolaise demeure écrasante et dans le cadre de l'assainissement du climat des affaires en RDC, le ministre du Commerce Extérieur, Jean-Lucien Bussa a présenté lors de la 61^{ème} réunion du conseil des ministres du vendredi 08 juillet 2022, un rapport sur l'une des missions lui assignées, celle de l'identification des prélèvements arbitraires en vue de la rationalisation des taxes à l'importation et à l'exportation et réduction des coûts et délais. La principale motivation de cette assignation était notamment l'amélioration de la compétitivité de l'économie congolaise en vue d'assurer une meilleure attractivité du pays ainsi que le bien-être de la population étant donné que les opérateurs économiques disposent de la faculté de reporter sur les consommateurs la charge d'une taxe en manipulant les prix qu'ils contrôlent.

Ainsi, la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) s'est jointe aux efforts du ministre de Commerce Extérieur pour dresser une liste de 67 prélèvements qualifiés d'arbitraires, d'excessifs, d'inopportuns ou sans fondements réclamés par les services de l'Etat à l'occasion des opérations d'importation et d'exportation des biens.

Ces prélèvements concernent essentiellement la redevance rémunératoire informatique ; la vignette fiscale, les frais de désinfection, décontamination, dératisation et désinsectisation des conteneurs ;

la taxe sur la délivrance du certificat d'inspection des animaux, produits biologiques et alimentaires ; la taxe sur la délivrance du certificat d'inspection phytosanitaire des denrées alimentaires aux postes frontaliers ; les frais administratifs pour la délivrance des certificats ; la taxe sur embarquement fret fluvial et lacustre ; la TVA sur la commission ; les frais de couverture de café à l'exportation via les ports de Mombasa et Dar-Es-Salam.

D'après Jean-Lucien Bussa, cette liste a été passée au peigne fin avec les délégués des institutions, ministères et ceux des établissements et organismes publics concernés. Au terme de cet examen, 3 recommandations ont été formulées par les parties prenantes. Il s'agit respectivement de :

- La suppression pure et simple de 14 perceptions ;
- Le rabatement de 20 perceptions en vue d'alléger les charges des opérateurs économiques tout en maintenant les équilibres financiers des structures bénéficiaires ayant une mission d'utilité publique ;
- Le maintien de trente-trois (33) prélèvements.

Après présentation de ces propositions au conseil des ministres, ce dernier a pris la décision de les approuver. Ainsi, 14 taxes ont été supprimé, 20 perceptions ont vu leurs taux rabattus et les autres prélèvements ont été maintenus.

II.1.1. Activité économique

Les autorités publiques ont pris des mesures à travers les banques centrales enfin de juguler l'inflation en mettant en œuvre le soutien monétaires pour les pays émergents et tandis que les pays en développement ont commencé à relever leurs taux d'intérêts. Cette politique monétaire restrictive aurait contribué au ralentissement de la croissance mondiale de l'année

prochaine et décélérer l'inflation. Tandis que du côté budgétaire, l'accent sera mis pour amortir l'effet de ce resserrement sur les couches les plus vulnérables et faire en sorte que le soutien budgétaire par une hausse des impôts ou une baisse des dépenses publiques n'affecte pas le fonctionnement de la politique monétaire.

Les projections du Fonds Monétaire international sur la République Démocratique du Congo prévoient un taux de croissance de 6,4% en 2022 et de 5,9% en 2023. Pour faire face à la crise mondiale actuelle, le gouvernement congolais a mis en place une batterie de mesures afin d'atténuer les effets de cette crise sur l'économie congolaise et continue de déployer les efforts pour protéger le pouvoir d'achat de la population congolaise qui en majorité est pauvre.

Selon le rapport publié par ENACT Africa, un projet de l'Union Européenne sur la lutte contre les crimes organisés transnationaux en Afrique, la République Démocratique du Congo perd quatre (4) milliards de dollars chaque année à cause des groupes armés qui pullulent à l'Est du pays et de leurs activités illicites d'exploitation du cobalt. Ce rapport met en évidence le circuit d'exploitation du cobalt en RDC qui entraîne la destruction du patrimoine local, la collision de l'Etat avec les réseaux criminels, les violences sexuelles et l'exploitation des mineurs.

La démarche méthodologique de l'ENACT Africa a consisté à des descentes sur terrains pour recueillir les avis des différentes parties prenantes. Pour ce, il a collaboré avec les responsables et les membres du secteur minier dont principalement les responsables du centre de certification, d'expertise et d'évaluation (CEES), des membres du ministère congolais des mines, de l'agence congolaise de l'environnement mais aussi certaines ONG du Nord et du Sud-Kivu. Il ressort de ce rapport que les zones d'exploitation artisanale ne sont pas sous le contrôle des autorités congolaises, mais plutôt sous le contrôle des groupes armés qui empêchent les autorités compétentes d'accéder à ces

zones. Tandis que dans les zones sous contrôles de l'Etat, il a dénoncé la corruption flagrante favorisant une nette collaboration entre les autorités congolaises compétentes pour réguler ce secteur et les groupes armés opérant dans la zone.

Le Ministre des Hydrocarbures de la RDC a annoncé la décision du gouvernement de lancer l'appel d'offre pour l'octroi de droits d'exploration dans 30 blocs pétroliers et gaziers. Cette décision du gouvernement se justifie du fait qu'il souhaite attirer au maximum d'investisseurs étrangers afin de relancer son secteur des hydrocarbures. La politique du gouvernement vise à accroître l'exploitation pétrolière et les recettes de l'Etat. La RDC dispose d'un potentiel de 22 milliards de barils sur l'ensemble des bassins segmentaires et 66 milliards de normo-mètres cube de gaz que l'on retrouve dans les eaux du lac Kivu.

Le gouvernement qui a lancé cet appel d'offre souhaiterait attribuer les blocs gaziers aux opérateurs expérimentés. Le délai d'examen de dossiers des exploitants pétroliers a été fixé à six mois pour les pétroliers et de trois mois pour les blocs gaziers.

II.1.2 Dynamique des prix

Durant le mois de juillet 2022, les prix ont globalement évolué à la hausse comparativement à juin 2022.

Pour ce qui est du taux d'inflation en glissement annuel, il s'est situé à 9,30% à la troisième semaine de juillet 2022, soit une hausse de 5,94% comparée à celui enregistré à la clôture de juin 2022 où ce taux s'était fixé à 8,78%.

Quant au taux d'inflation annualisée, il est anticipé à 12,12% à la fin de cette année. Cette prévision est supérieure à celle du mois précédent où l'inflation annualisée s'est établie à 11,98%, soit une variation positive de 1,20%. En même temps, cette prévision est supérieure à celle réalisée en fin 2021 où ce taux s'était établi à 5,28%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'inflation en juillet 2022.

Tableau 2 » ÉVOLUTION DE L'INFLATION (JUILLET 2022)

	Inflation hebdomadaire	Inflation cumulée	Inflation en glissement annuel	Inflation annualisée
Semaine 1	0,25	6,08	8,95	12,05
Semaine 2	0,25	6,35	9,13	12,12
Semaine 3	0,22	6,59	9,30	12,12

Source : BCC, juillet 2022.

De plus, il y a lieu de préciser que d'autres faits importants pourraient davantage compromettre le cadre macroéconomique. Il s'agit notamment de (i) l'insécurité qui persiste à l'Est du pays avec des incursions répétées des groupes armés, notamment le M23 ; (ii) les tensions et affrontement entre la population de l'Est du pays et la MONUSCO ; (iii) les dépenses à engager pour la préparation et le



déroulement des élections en 2023, ainsi que (iv) la poursuite de l'invasion russe en Ukraine avec ses conséquences sur la dynamique des prix du carburant et d'autres produits importés par la RDC.

II.1.3 Taux de change et réserves de change

Tout au long du mois de juillet 2022, le profil temporel du taux de change est resté stable comme c'est le cas depuis le début de l'année tant sur le marché interbancaire que sur le marché parallèle. Toutefois,

comparé à son niveau de fin juin 2022, le taux de change a connu une très légère dépréciation de 0,02% sur le marché interbancaire où il est passé de 2 004,43 en fin juin 2022 à 2 004,91 à la troisième semaine de juillet 2022.

Sur le marché parallèle, le taux de change a aussi connu une légère dépréciation entre fin juin 2022 et la troisième semaine de juillet 2022 en passant de 2 038,67 à 2 054,33 (soit une variation positive de 0,77%).

Tableau 3 » ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE

	Clôture juin 2022	Juillet 2022			Variation juin–juillet 2022
		Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	
Marché interbancaire	2 004,43	2 004,82	2 004,90	2 004,91	0,02%
Marché parallèle	2 038,67	2 043,00	2 043,33	2 054,33	0,77%

Source : BCC.

S'agissant des réserves de change, elles ont connu une augmentation entre juin et juillet 2022 en passant de 3,98 milliards d'USD en fin juin 2022 à 4,17 milliards d'USD à la troisième semaine de juillet 2022, soit une variation positive de 4,77%. Rapporté en nombre de mois d'importations, il s'établit que l'économie congolaise a légèrement accru sa capacité

comparativement à fin juin 2022. La couverture des importations par les réserves de changes est passée de 2,27 à 2,50 mois entre juin et juillet 2022, soit une hausse de 10,13%. L'accroissement des réserves de change observé en juillet 2022 s'explique, selon la BCC, par le financement du FMI au titre d'appui à la balance des paiements.

Tableau 4 » ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CHANGE

	Clôture juin 2022	Juillet 2022			Variation juin–juillet 2022
		Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	
En milliards de USD	3,98	4,17	4,17	4,17	4,77%
En mois d'importations	2,27	2,50	2,50	2,50	10,13%

Source : BCC.

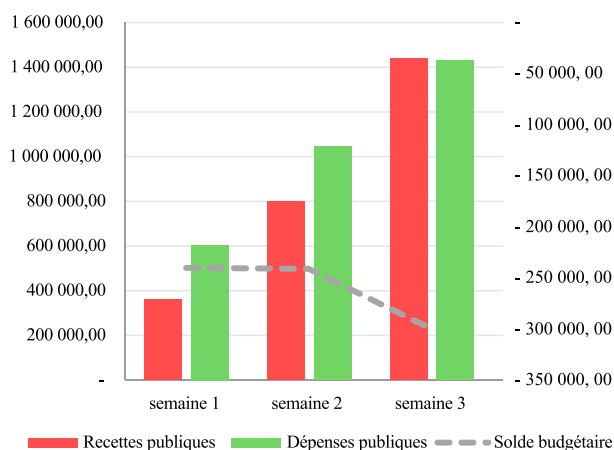


II.1.4 Finances publiques

Les statistiques du CTR (Ministère des Finances) montrent qu'à la troisième semaine du mois de juillet 2022, le Trésor public a enregistré un déficit de 300 354 millions de CDF. Ce déficit résulte d'un niveau de dépenses de 1 430 716 millions de CDF contre de recettes de 1 130 362 millions de CDF. Le solde cumulé à cette troisième semaine renseigne un excédent de 553 111 millions de CDF. Les dépenses en capital à la troisième semaine se sont situées à 150 985 millions par rapport à 375 042 millions à la clôture du mois précédent. Avec des multiples projets lancés par le gouvernement depuis le début de l'année, les dépenses en capital ont accru sensiblement ces derniers temps et cela est à encourager. Cependant, cette allure d'accroître les dépenses en capital ne devrait pas ralentir, mais plutôt être poursuivie par le gouvernement étant donné que l'investissement en capital est un facteur déterminant de la croissance économique.

A cette troisième semaine du mois de juillet 2022, les dépenses en salaires ont représenté 14,14% de l'ensemble des dépenses engagées. Il faut noter que les opérations de la paie des fonctionnaires se poursuivent, ce qui renvoie à affirmer que les données communiquées vont subir des modifications.

Figure 10 » AGRÉGATS DU SECTEUR PUBLIC AU MOIS DE JUIN 2022 (EN MILLIONS DE CDF)



Source : CTR (Ministère des Finances).



II.2 Evolution de la situation politique

L'actualité politique du mois de juin a été dominée spécifiquement par les faits présentés ci-dessous :

i. Les réactions après le discours du Président de la République du 30 juin 2022

Aucours du discours prononcé le jour de l'indépendance, le Président a évoqué la question liée à l'insécurité à l'Est occasionnée par l'agression dont est victime la RDC par le Rwanda sous couvert du mouvement rebelle M23. Pour Félix Tshisekedi, la voie diplomatique optée par la RDC avec ses voisins ne devrait pas être interprétée comme un aveu d'impuissance.

A cet effet, Félix Tshisekedi a réitéré son serment constitutionnel de maintenir l'indépendance et l'intégrité territoriale et de sauvegarder l'unité nationale. Aussi, a-t-il assuré qu'il ne ménagera aucun effort pour que la paix et la sécurité soient rétablies, et que les agresseurs soient repoussés hors de la RDC.

Par ailleurs, tout en appréciant à sa juste valeur le soutien manifeste dont le peuple fait preuve au quotidien à l'endroit des forces de défense et de sécurité, le Président de la République a lancé un appel solennel à la mobilisation générale en vue d'intensifier le soutien populaire sans failles « qui fait tant de bien au moral de combattants congolais engagés au front ». C'est dans le même contexte qu'il a enjoint le gouvernement de la République à renforcer les capacités logistiques et matérielles des forces de défense et de sécurité nécessaires pour soutenir leur montée en puissance.

Il a également invité chaque Congolais à considérer l'intégrité de la RDC comme une question vitale pour laquelle il ne doit admettre ni transaction ni compromission, rappelant en passant que les Congolais, peuple épris de paix et de justice, n'accepteront aucunement d'être agressés constamment.

Abordant la question de la mise en place du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, le Chef de l'Etat a réaffirmé qu'aucun cahier de charges portant sur l'intégration automatique dans les forces de sécurité ou sur les demandes d'amnistie pour des crimes imprescriptibles, ne sera accepté.

Par ailleurs, le Président Félix Tshisekedi a noté que l'état de siège en cours en Ituri et au Nord-Kivu a permis de démasquer les véritables ennemis de la RDC. Ce régime exceptionnel a contribué à la neutralisation et à la reddition de plusieurs centaines d'éléments des groupes armés et à la récupération des armes ainsi qu'au démantèlement de plusieurs réseaux de trafics illicites d'armes et de minerais.

Abordant également la question de la couverture santé, le Chef de l'Etat a instruit le Premier ministre ainsi que tous les ministres concernés d'entreprendre sans délai la migration du système actuel octroyé de prise en charge médicale des fonctionnaires de carrière ainsi que des hauts fonctionnaires et assimilés, vers le système contributif prévu par la Couverture Santé Universelle.

Sur le plan socio-économique, soixante-deux ans après la proclamation solennelle de notre indépendance, le Chef de l'Etat a souligné que le pays avait franchi une étape symbolique de son histoire pour engager un nouveau combat, celui de promouvoir une croissance inclusive pour lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales. Aussi, a-t-il invité tous ensemble à prendre conscience qu'une dépendance économique prolongée mènera la RDC, à terme, à l'érosion de son indépendance politique. Ainsi, pour jeter les jalons de cette indépendance économique et du développement durable du pays, le Chef de l'Etat a soutenu que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a fourni des efforts qui ont permis l'amélioration des fondamentaux macro-économiques et qui ont abouti notamment à,

l'augmentation significative des réserves de change, l'appui à la gratuité de l'enseignement primaire, l'amélioration des salaires de base de l'ordre de 30% en moyenne pour les fonctionnaires, les militaires et policiers ; l'amélioration du système de retraite des agents publics de l'Etat ainsi que le financement du processus électoral.

En marge du discours du Chef de l'Etat, l'église du Christ au Congo (ECC) a lancé un appel à l'unité nationale et à la conscience collective, dans un message adressé à la population congolaise le même 30 juin.

A cet effet, l'ECC a invité, autant la classe politique que l'ensemble du peuple congolais, à adopter une nouvelle approche plus collective de la gestion du pays dans laquelle elle estime que chaque partie a sa partition à jouer pour l'émergence d'un Congo voulu « libre, uni, fort et prospère ». Aussi, émettant les vœux de voir la nation congolaise toute entière marcher ensemble sur les traces de Patrice-Emery Lumumba, l'ECC estime que la classe politique congolaise devrait devenir plus mature en s'inscrivant dans la logique d'une administration collective au service du bien de la communauté, plutôt que de continuer à servir des intérêts personnels. Aussi, a-t-elle appelé la population congolaise au sens de responsabilité et à ne pas se dédouaner de son implication en tant que sonnette d'alarme, notamment par des appels au patriotisme et à l'unité nationale. Aussi, elle rappelle le rôle majeur de l'Église en tant que garant de la spiritualité, car la RDC a une vocation prophétique qui n'est plus à démontrer.

Pour sa part, Martin Fayulu estime que la RDC patauge dans un catastrophique surplace existentiel. Il est temps que le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi sortent leurs troupes militaires de la RDC.

Prenant la mesure de la crise et des tensions régionales autour de la République démocratique du Congo, le leader de Lamuka n'a pas manqué de s'enflammer de constater que « le Congo, cœur de l'Afrique et poumon

du monde », est délibérément maintenu dans une totale obscurité.

Pourtant, la RDC a une vocation universelle, le devoir absolu d'être un acteur dynamique dans les relations internationales et un artisan actif dans la consolidation des relations fraternelles dans le grand concert des nations du monde. Fayulu redéfinit sa nation pour attirer l'attention de la communauté internationale : « *Grand pays d'accueil doté d'une longue et solide tradition d'hospitalité, le Congo est une nation ouverte aux autres, soucieuse de la paix et de la fraternité universelle, gardienne jalouse des traditions ancestrales africaines* », a-t-il souligné.

Martin Fayulu a ajouté qu'il était temps que la communauté internationale qui avait facilité l'accueil de ces réfugiés (rwandais notamment) en RDC, prenne ses responsabilités. Il soutient haut et fort qu'il est « temps d'exploiter le rapport Mapping de l'ONU et d'en donner une réponse adéquate en instaurant un tribunal pénal International pour le Congo ».

ii. Du déploiement d'une force régionale dans les territoires de l'Est de la République Démocratique du Congo, sous occupation du M23

Depuis plusieurs semaines, les violons ne s'accordent pas entre la RDC et le Rwanda. Le gouvernement congolais affirme détenir les preuves du soutien apporté par le Rwanda au mouvement rebelle M23 qui a resurgi dans le Nord-Kivu après avoir été complètement défait en 2013, et qui à date, occupe une bonne partie du territoire, en ce compris la localité frontalière de Bunagana.

Dans la recherche de la paix, des réunions se sont multipliées au niveau de la communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (EAC) où la RDC venait d'adhérer récemment.

C'est dans ce cadre que le secrétaire d'État des États-Unis, Antony Blinken, a exprimé sa gratitude à l'endroit du président Uhuru Kenyatta pour son implication et celle de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) dans la quête d'un retour de la paix dans la partie Est de la République démocratique du Congo, zone en proie à l'insécurité.

Soutenant l'idée d'un dialogue entre Kinshasa et Kigali pour calmer les tensions, Mr Blinken a soutenu avoir parlé avec le président Kényan Kenyatta pour lui exprimer sa gratitude pour ses efforts et ceux de la Communauté de l'Afrique de l'Est pour mettre fin au conflit dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Sur la question du déploiement des troupes de la Force Régionale dans le cadre de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), des organisations de la Société Civile du Sud-Kivu ont soutenu que ces troupes ne sont pas les bienvenues sur le sol congolais.

Dans leur déclaration rendue publique, ces organisations de la Société Civile s'opposent « avec force » au déploiement de la force régionale en RDC, où opère déjà la Monusco, une force qui selon elles, a aussi prouvé ses « limites » à ramener la paix et la sécurité. Pour elles, l'idée de ce déploiement sur le sol congolais, comme moyen pour ramener la paix dans l'Est de la RDC, demeure une démarche à laquelle n'adhère pas du tout l'ensemble du peuple congolais.

Les forces vives de la Société Civile du Sud Kivu ont estimé qu'une telle initiative présage de lourdes conséquences sur la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays sans oublier la sécurité de la population du fait que les forces de certains pays membres de l'EAC sont impliquées dans les conflits armés qui endeuillent et paupérisent jour et nuit le peuple congolais de l'Est depuis plusieurs décennies (notamment le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi). Elles affirment que les habitants de l'Est de la RDC

ont droit à la paix et à la vie et jugent insupportable et inacceptable qu'ils continuent à être victimes des affres de la guerre leur imposée par certains pays voisins sous l'œil impuissant de la Communauté Internationale.

En lieu et place de la force régionale, la Société Civile propose au Gouvernement congolais de faire de la formation et de l'équipement des FARDC « une priorité et une urgence », afin de consolider davantage « la souveraineté, la paix et l'autorité de l'Etat » sur l'ensemble du territoire national.

Dans une déclaration rendue publique ce jeudi 20 juillet 2022, le Prix Nobel de la Paix, Denis Mukwege, s'est opposé au déploiement annoncé d'une force régionale à l'Est de la RDC. Pour lui, ce déploiement ressemble à une chronique d'un « chaos » annoncé, d'autant plus que certains de ces États sont à la base de la « déstabilisation, des cycles de violence et du pillage des ressources naturelles », à l'Est du pays. Le Dr Denis Mukwege a fini par conclure que la diplomatie régionale du Président Félix Tshisekedi nous amène vers une prolongation et une « aggravation » de l'instabilité.

Pour sa part, l'Union européenne, par l'entremise de son haut représentant, Josep Borrell, a appelé le M23 (et les autres groupes rebelles armés nationaux et étrangers (dont les CODECO, FDLR et RED TABARA) à déposer les armes et à renoncer à la violence et se retirer des zones qu'ils occupent.

Le diplomate européen a affirmé que l'Union européenne continue à suivre avec attention la situation, « condamne les attaques des groupes armés ainsi que les incidents transfrontaliers qui se sont multipliés ces dernières semaines ». Aussi, a-t-elle salué la saisine des mécanismes de gestion des différends des instances régionales et internationales compétentes pour faire la lumière sur ces événements.

Dans l'entretemps, les États du monde ont voté, lors du Conseil de sécurité tenu en juillet 2022, à New-York, le

nous imposée par Monsieur Paul Kagame nous inquiète » dénonce Freddy Mulumba.

Pour sa part, le chef de la diplomatie congolaise, le VPM Christophe Lutundula, a indiqué que Kinshasa ne transigera pas sur un point : « *Il n’y aura ni brassage, ni mixage, encore moins partage de pouvoir* » dans les initiatives de désescalade avec le Rwanda.

Après la tripartite qui a réuni à Luanda, autour du Président angolais, le congolais Félix Tshisekedi et le rwandais Paul Kagame, Christophe Lutundula a indiqué que parmi les objectifs poursuivis dans la feuille de route de la Tripartite de Luanda, il y avait la question de réchauffer les relations diplomatiques entre la RDC et le Rwanda, l’instauration d’un climat de confiance entre les Etats de la région et la création de conditions optimales du dialogue, la concertation politique pour résoudre la crise actuelle dans l’Est de la RDC, et la prévention de violations territoriales et la garantie du respect des engagements pris par les États de la CIGRL et la vérification des accusations réciproques de la RDC et du Rwanda.

Julien Paluku, ministre de l’Industrie et ancien gouverneur du Nord Kivu, a quant à lui recommandé que pendant douze ans, la République démocratique du Congo devrait construire son système de défense.

Faustin Twagiramungu, ancien premier ministre rwandais et président du parti politique Rwandan Dream Initiative (RDI), un allié de la RDC devenu un véritable lanceur d’alerte sur la situation sécuritaire dans l’Est de la RD Congo, révèle les manœuvres de déstabilisation de la RDC à travers le M23 soutenu par le pouvoir de Kigali associé à Kampala dont l’un des généraux et fils aîné du président Museveni est aussi en activité avec le Mouvement du 23 Mars.

Il n’a pas manqué de réveiller les Congolais à considérer la réalité de « hima-tutsi army » évoqué par le Général Muhoozi, le fils de Museveni œuvre, à travers le M23, pour accomplir la balkanisation de la RD Congo.

Les Parrains Museveni et Kagame ne sont pas des partenaires, mais ennemis du peuple congolais», a alerté Faustin Twagiramungu dans une communication via son compte Twitter dont il sert souvent pour faire passer les messages sur la sécurité et la paix dans la région des Grands Lacs.

Dans un rapport publié le lundi 25 juillet 2022, l’ONG Human Rights Watch (HRW) a appelé, à la suspension de l’aide militaire aux gouvernements qui soutiennent le M23 ou autres groupes armés responsables d’exactions en RDC. Selon HRW, l’ONU, l’Union africaine (UA) et les gouvernements concernés devraient dénoncer publiquement les exactions du M23 et celles que commettent d’autres en RDC. « Lessanctions à l’encontre des commandants du M23 devraient être maintenues et étendues à d’autres responsables d’exactions graves, ainsi qu’aux hauts responsables de la région complices des abus du groupe armé. Tout règlement politique devrait rejeter l’amnistie pour les responsables de crimes internationaux graves et ne pas permettre aux commandants du M23 responsables d’abus d’intégrer les FARDC », HRW a souhaité également que l’ONU, l’UA et les partenaires de la RDC soutiennent une stratégie claire pour lutter contre l’impunité des auteurs d’abus graves, avec un mécanisme de filtrage des services de sécurité et de renseignement, de justice internationalisée et un programme de réparation complet et celui de démobilisation efficace.



iii. La sortie médiatique de l'ancien 1er Vice-Président de l'Assemblée nationale Jean Marc Kabund

C'est au cours d'un point de presse organisé le 18 juillet 2022 que le député national, Jean Marc Kabund, a annoncé la sortie de son parti politique dénommé "Alliance pour le Changement", et cela, quatre mois après son départ de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS).

Affirmant ne vouloir accompagner personne lors du prochain scrutin, Mr Kabund a promis de se battre pour la conquête du pouvoir à tous les niveaux.

A cette occasion, Jean-Marc Kabund, a accusé l'actuel régime de concocter un glissement en lieu et place d'organiser les prochaines élections dans le délai constitutionnel. Il a soutenu être déçu d'annoncer que, le régime Tshisekedi a décidé de mettre en péril la périodicité, la sincérité et la transparence des élections en préparant le glissement ainsi qu'en orchestrant une fraude massive aux prochaines élections", avant de révéler qu'il avait fait savoir au Chef de l'Etat que la conservation du pouvoir devrait se faire par des moyens légaux.

Il a poursuivi ses propos en affirmant que "Le plan de Tshisekedi est de s'attribuer 300 sièges à l'Assemblée nationale. Aussi, a-t-il promis de barrer la route à ce plan " macabre" du régime en place.

Dans une sorte de révolte, Jean Marc Kabund s'est engagé à combattre son ancien parti et son chef, Félix Antoine Tshisekedi, allant jusqu'à demander à la population de se mobiliser pour chasser Félix Tshisekedi. Il a également dénoncé "un régime des jouisseurs" dont il faut barrer la route aux prochaines élections, qualifiant le chef de l'Etat d'un stagiaire au sommet de l'Etat.

Se considérant désormais opposant au régime actuel, Kabund a exprimé son regret d'avoir contribué substantiellement à l'élection de Félix Tshisekedi à la magistrature suprême. Il a précisé, cependant, qu'il l'a fait dans le cadre de ses fonctions de président de l'Union pour la démocratie et le progrès social "UDPS".

Opposé à plusieurs dossiers notamment le RAM et la question des élections, l'ancien président de l'UDPS s'en est également pris aux performances économiques telles que présentées par le gouvernement, faisant état des caisses de l'État qui saignent jour et nuit, et pointant du doigt aussi les promesses irréalisables de Félix Tshisekedi.

Sur la question liée à l'insécurité, Jean-Marc Kabund, pense que le pouvoir actuel n'a rien apporté comme solution sur cette situation de l'Est du pays. « Le régime Tshisekedi n'a rien investi dans l'armée, et ce qui doit être fait, c'est de mobiliser le peuple pour chasser Félix Tshisekedi en 2023, chasser ce régime des incompetents », a-t-il déclaré.

Kabund a enfin accablé le régime Tshisekedi : « Des millions de dollars qui quittent le pays pour être logés dans des paradis fiscaux ». Les fracassantes déclarations du député Kabund ont suscité des réactions des congolais dans tous les sens.

Pour Peter Kazadi, cadre de l'UDPS, député provincial de Kinshasa et proche collaborateur de Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Kabund a manqué l'occasion de se taire. Car, il est un apprenti fabricant des mensonges qui a soigneusement évité de dire les vraies raisons de son exclusion du Parti de Etienne Tshisekedi. Peter Kazadi a estimé que Kabund était en train de gesticuler tel un crapaud qui se mesure au sabot de l'éléphant et qui croit désespérément atteindre, par sa larve, le Grand Aigle situé à des milliers de kilomètres.



Du côté de l'Assemblée nationale un dossier disciplinaire a été ouvert à sa charge, avec comme conséquence probable, l'invalidation de Jean-Marc Kabund comme député national. En réaction, Kabund a qualifié l'ouverture du dossier disciplinaire contre lui de « démarche qui exprime la panique et la peur » et a estimé que cette façon de faire démontre que l'Assemblée nationale est désacralisée. Car, elle est devenue une véritable caisse de résonance, où on assiste à des règlements de comptes.

Du côté du pouvoir judiciaire, un dossier a été ouvert à sa charge, à l'office de Monsieur le Procureur général près la Cour de Cassation. Et sur le plan procédural, le parquet près la cour de cassation a demandé la levée des immunités de Kabund pour qu'il soit entendu sur des faits à sa charge pour avoir tenu des propos injurieux et de nature à porter atteinte à l'honneur des institutions publiques et à la dignité de chef de l'État.

Du côté de l'UDPS, le secrétaire général Augustin Kabuya a souligné qu'il est important que l'ex-premier vice-président de la chambre basse du Parlement aide la justice à retracer l'argent du Trésor public. En effet, après avoir émis des réserves, Mr Kabuya avait émis des réserves sur la levée des immunités de l'homme de Kingabwa, conformément à la demande du procureur. Mais c'est plus tard, après la réflexion qu'il s'est rendu compte que c'est vraiment important que Jean-Marc Kabund aide la justice à retracer le cheminement de l'argent du Trésor public, de la Banque centrale, jusqu'aux paradis fiscaux ».

Du côté du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), le Secrétaire Permanent Ferdinand Kambere a salué l'arrivée à l'opposition de Jean-Marc Kabund-a-Kabund dont il a salué la sagesse et l'intelligence, en précisant que cet ancien bras droit de Félix Tshisekedi a fini par comprendre la mauvaise gestion du pays.

Augustin Kabuya a accusé Jean-Marc Kabund de "détournement de plusieurs millions de dollars des cartes des membres et de cotisations, d'agression d'un élément de la garde républicaine ainsi que monnayages éhontés des postes de responsabilité destinés à l'UDPS". En effet, homme frustré, Jean-Marc Kabund a volontairement choisi d'extérioriser ses frustrations en débitant de mensonges dans le but de distraire et détourner l'opinion nationale dans son élan de mobilisation et de solidarité avec les Forces armées engagées sur le champ de bataille sous le leadership du commandant suprême". Augustin Kabuya déplore le fait que, "poussé par la folie du pouvoir, le malin de Jean-Marc Kabund ne s'était jamais empêché de s'ériger en justicier qui, non seulement se donnait l'audace d'interpeller des gens, mais aussi, infligeait, sans titre ni qualité, des châtements corporels à ses victimes".

Mike Mukebaya a quant à lui, fait des éloges à l'ex-président intérimaire de l'UDPS. L'opposant se dit laudateur du courage de JM Kabund dans sa détermination à combattre le régime de la prédation incarné par Félix Tshisekedi.

Patrick Muyaya, ministre de la communication et des médias, a fait remarquer et s'est félicité de la liberté d'expression qui prime dans l'arène politique sous l'ère Félix Tshisekedi. « S'il y a bien une chose qui se vit bien en République Démocratique du Congo, c'est la liberté d'expression. Donc, tout le monde a le droit de dire ce qu'il veut. Cela procède de la démocratie que nous voulons tous ». Pour lui, ce n'est pas en étalant ce qui s'apparente à des insultes et à de la calomnie que Jean Marc Kabund proposera une alternative au peuple congolais. La principale différence qui existe entre ce gouvernement et les gouvernements précédents, est le sens de la redevabilité.

Dans un message publié sur Twitter, Jean-Claude Katende, président de l'Asadho appelle les Congolais à être prudents avec le président Tshisekedi et son ancien collaborateur, Kabund, qui, selon lui, ne rassurent rien. « Les Congolais doivent être prudents avec le président Tshisekedi et avec monsieur Kabund. L'un et l'autre ne nous rassurent en rien. Nous connaissons les joueurs et leur jeu », peut-on lire dans ce message.

iv. Les manifestations contre la Monusco

Plusieurs manifestations de la population ont été organisées dans les provinces du Nord et Sud Kivu, exigeant le départ des troupes de la Monusco, pour inefficacité et absence des réels résultats après une vingtaine d'années de déploiement de la plus grande et plus couteuse mission des Nations Unies.

Pour rappel, au cours d'un point fait devant la presse du Nord-Kivu en date du 15 juillet 2022, le Président du Sénat, Bahati Lukwebo avait décrié la passivité de la Monusco, qui malgré son effectif et les années passées en RDC, ne parvient toujours pas à rétablir la sécurité, notamment à l'Est de la RDC. A cette occasion, il s'est posé même la question de savoir si ça vaut la peine de garder la Monusco sur le territoire congolais. 20 mille hommes qui sont depuis plus de 22 ans au pays, et n'ont pu apporter la paix ! Aussi, face à l'agression rwandaise que subit la RDC ces derniers jours au Nord-Kivu, Bahati Lukwebo a suggéré qu'il est temps que la RDC s'assume, et se prenne en charge, parce que la communauté internationale a déçu les congolais dernièrement lors du conseil de sécurité, lorsqu'on n'a pas voulu lever l'embargo sur l'acquisition des armes par la République Démocratique du Congo. Bahati a poursuivi en précisant que tout est clair et que le complot est total, et qu'il était grand temps que les congolais puissent s'assumer. Aussi, ajoutait-il, la plus grande arme, c'est notre population et la détermination de la jeunesse. Il a ajouté qu'avec un élan de solidarité, de patriotisme et de combativité, l'ennemi serait vaincu, quoi qu'il en soit.

C'est dans ce contexte qu'il a appelé la jeunesse à adhérer au sein des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) dans le but de pacifier l'Est de la RDC.

Dans les jours qui ont suivi, des manifestations de grande envergure suivies des actes de vandalisme (pillage et destruction des sites et du matériel) ont été organisées par la population exigeant le départ des troupes de la Monusco sans délai. Fort malheureusement la forte répression qui s'en est suivie a occasionné plusieurs pertes en vie humaine et blessés graves, situation qui a davantage fait monter la tension entre l'ONU et la RDC.

Le gouvernement congolais, par son porte-parole, Patrick Muyaya, a appelé, mardi 26 juillet 2022, la population au calme, après ces manifestations hostiles à la MONUSCO à Goma et Butembo (Nord-Kivu).

Le ministre de la communication a souligné que « *Le message essentiel, c'est de lancer un appel au calme. Rien ne peut justifier la violence, rien ne peut justifier d'aucune manière une quelconque forme d'attaque sur les installations de la MONUSCO, poursuivant et soutenant que le Gouvernement possédait des éléments d'informations qui renseignent qu'il y a des personnes qui veulent s'en prendre à tout le personnel de la MONUSCO. Aussi, avertissait-il de ne pas tomber dans l'amalgame et se tromper d'ennemis. Parce qu'au sein de la MONUSCO, il y a non seulement des étrangers, mais aussi des compatriotes congolais* ».

Comme il fallait s'y attendre, cette sanglante répression a été désapprouvée par la majorité des congolais parmi lesquels quelques acteurs politiques et sociaux n'ont pas manqué d'exprimer leurs points de vue.

Dans une déclaration lue le mardi 26 juillet 2022 par son porte-parole, Albert Mukulubundu, le Nouvel Elan d'Adolphe Muzito, a condamné la répression brutale des manifestations exigeant le départ des troupes de la Monusco en exigeant une enquête pour établir les

responsabilités de ces tueries. Ce parti politique a dit comprendre le ras-le-bol de la population. Exacerbée par les tueries à répétition, vingt-deux ans après l'arrivée des troupes des Nations - Unies dans cette partie du pays, ce parti a dit craindre aussi que le déploiement des troupes des États des pays de l'Afrique de l'Est puisse produire les mêmes effets décriés aujourd'hui par la population. Par ailleurs, Nouvel Élan a rappelé au gouvernement son obligation de défendre l'intégrité du territoire national et sa responsabilité de protéger la population, et a appelé aussi le gouvernement à doter l'armée des moyens nécessaires pour défendre l'intégrité du pays et la population.

L'Union Européenne en RDC, par Jean-Marc Châtaignier son Chargé d'affaires, s'est dite préoccupée par les récents événements qui se sont produits dans la ville de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu. Il a estimé et fait savoir que le départ de la Mission d'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo, sans prévoir une action d'accompagnement, aurait des conséquences désastreuses pour le pays. Car, la MONUSCO est actuellement aux côtés des FARDC, un élément clé de la résistance contre les actions des guerres et de déstabilisation du M23. Accélérer son départ sans prévoir une action d'accompagnement relayée par les forces régionales de la Communauté des États d'Afrique de l'Est aurait des conséquences désastreuses, a averti l'ambassadeur de l'UE Jean-Marc Châtaignier.

Ce fut également l'occasion pour lui de proposer quelques pistes des solutions, notamment, celle de faire avant tout une réflexion murie et avoir une vision stratégique des rapports de force, mais également de renforcer les capacités des FARDC.

Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a condamné fermement l'attaque meurtrière contre des Casques bleus servant dans la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO) le 26 juillet 2022 à Butembo, dans la province du Nord-Kivu. A

travers une déclaration de son porte-parole publiée ce mercredi 27 juillet 2022, il a exprimé ses plus sincères condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'aux Gouvernements et aux peuples indien et marocain., et a souhaité un prompt rétablissement au Casque bleu blessé.

Accusé d'avoir appelé à manifester contre la Mission de l'organisation des Nations-Unies pour la stabilisation en RD. Congo (MONUSCO), le Président du Sénat Modeste Bahati Lukwebo dit avoir constaté que certains politiciens et opportunistes tentent de sortir ses propos de leur contexte, en lui attribuant une quelconque responsabilité dans ce qui venait de se passer à la fin du mois de juillet 2022.

S'inscrivant en homme de paix, Bahati a souligné que tout le monde le sait, et en sa qualité de sénateur, il a appelé à l'apaisement et au calme, au moment où des jeunes gens manifestaient, depuis 3 jours à Goma, Butembo et Uvira pour exiger le départ de la MONUSCO, jugée inefficace avec notamment des pertes en vies humaines. Il a condamné fermement toute violence d'où qu'elle vienne, et a interdit également à tous les membres de son parti et regroupement AFDC-A et à tous ceux qui lui sont proches de s'attaquer, sous quelque forme que ce soit, au patrimoine et au personnel des Nations-Unies.

Pour Martin Fayulu, président du parti politique Engagement Citoyen pour le Développement (ECIDÉ), la situation qui prévaut actuellement dans le Nord-Kivu est non seulement préoccupante, mais aussi, elle nous fait comprendre le ras-le-bol de la population, victime de tant d'agressions. Aussi, appelant la population à manifester pacifiquement, Fayulu n'a pas manqué de pointer du doigt tant les gouvernants qu'il considère de fait que le Conseil de sécurité, à prendre leurs responsabilités.

3. Perspectives politiques et économiques

Sur le plan politique

Plus on avance vers échéances électorales de 2023, plus se dessine sur l'échiquier politique, une sorte de définition des probables coalitions en forme de front.

Il semble donc se dessiner le front Tshisekedi - Kamerhe qui pourrait affronter celui de Katumbi - Kabila ou Matata-Fayulu.

En effet, le premier camp constitué des tenants du pouvoir s'affiche désormais prêt avec le retour de Vital Kamerhe sur scène, l'enfant terrible du Sud-Kivu, dont la base semble imperturbable avec un tentacule dans le Grand Kivu, un atout non de moindre à capitaliser. Car, le Président de l'UNC (Union pour la Nation Congolaise) s'est toujours montré fidèle des fidèles du régime dont il paraît être le premier des géniteurs, le défenseur acharné même en temps de sécheresse comme cela a été le cas récemment. Pour rappel, en jetant des fleurs sur un prisonnier reconnu détournateur des deniers publics, Félix Tshisekedi a semblé comprendre qu'après la perte de J.M Kabund, la libération de Kamerhe lui serait avantageuse. De ce point de vue, le président de l'UNC de nouveau aux côtés de l'actuel Chef de l'Etat qui n'a jamais caché ses ambitions pour 2023, l'équipe serait bien partie face au duo Katumbi - Kabila ou Matata - Fayulu. Kabund qui, actuellement fait face à la justice qu'il dit instrumentalisée pour le faire taire en tant qu'opposant, ne manquera certainement pas de surprendre avec l'alignement derrière lui d'une frange des aigris de l'UDPS.

Là où les calculs tendent à se compliquer, c'est au niveau du bilan de Tshisekedi, loin de répondre aux attentes sociales. Un bilan, en croire un institut de sondage, en dessous de la moyenne. Bien plus, les dernières déclarations de Kabund sur les opérations illicites, les détournements et les transferts vers les comptes offshore des tenants du régime, ne manqueront pas de faire tache d'huile ! Cela peut constituer un argument de plus pour les deux teams adverses qui n'attendent

que le moment pour sauter sur l'occasion. Ici, force est de constater que les trois équipes partantes ne les ignorent pas surtout sur les moyens pour convaincre les électeurs malgré l'existence des zones d'influence de chaque leader.

Enfin, un autre élément de taille à souligner, c'est la maturité du peuple. Le congolais d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui. Même soumis à la logique des résultats électoraux téléguidés, il est toujours prêt à surprendre. C'est à ce moment-là que chacun des prétendants est appelé à batailler dur en se méfiant des opportunités prêtes à offrir la solution à travers la flatterie. Les prochains mois sont déterminants pour livrer aux congolais les vrais enjeux !

Sur le plan économique

Au niveau international, il y a lieu de noter qu'en juillet 2022, l'Euro s'est davantage déprécié jusqu'à s'échanger contre un dollar américain. Cette situation est tributaire de la poursuite de l'invasion russe en Ukraine et des implications économiques qui en découlent. En effet, la guerre russo-ukrainienne continue à affecter l'économie russe, le marché européen et mondial via les marchés boursiers, le marché monétaire, le marché de l'énergie, etc. Cette invasion, qui a déjà duré cinq mois, affecte l'économie mondiale ainsi que les économies africaines au travers de la pénurie des denrées alimentaires et des produits énergétiques. Compte tenu de cette situation, et si elle perdure, l'économie mondiale ne peut qu'être affectée négativement.

Au niveau national, les perspectives économiques de la RDC ne sont pas encourageantes. Les tensions politiques entre la RDC et le Rwanda, les incursions répétées des groupes armés dont le M23 ainsi que les tensions et affrontements entre la population de l'Est du pays et les forces de la MONUSCO contribuent à la

détérioration des perspectives économiques du pays. En effet, la partie Est de la RDC représente une part importante de l'économie du pays et constitue un pôle important des échanges inter-régions. La persistance de l'insécurité dans cette partie du pays entrave le bon déroulement des activités économiques dans ladite zone. Une telle situation pourrait avoir une incidence socio-économique négative sur le pays. Aussi, les tensions et affrontements entre la population de l'Est de la RDC et les forces de la MONUSCO pourraient fragiliser davantage les relations entre la RDC et cette organisation onusienne, exacerber l'insécurité à l'Est du pays et détériorer les relations favorables avec les institutions de Bretton Woods.

Aussi, la situation alarmante dans laquelle se trouve Afriland First Bank RDC pourrait davantage déstabiliser et fragiliser le secteur bancaire congolais. En effet, l'effondrement de plusieurs institutions financières en RDC a eu des effets néfastes importants sur le système financier et monétaire, notamment avec la perte de confiance du public entraînant un taux de bancarisation très bas. Ainsi, avec la situation actuelle d'Afriland First Bank, le risque systémique ne pourrait que s'amplifier et affecter négativement l'ensemble de l'économie. Si cette situation n'est pas rapidement résolue, on pourra observer un afflux important des retraits de fonds des épargnants qui pourrait se répercuter dans d'autres banques et faire effondrer tout le système.

A ceci s'ajoute (i) les augmentations des prix de denrées alimentaires ; (ii) la corruption et les détournements des deniers publics ; (iii) l'accroissement des inégalités au sein de la population ; (iv) les guerres politiques intra-institutionnelle et interinstitutionnelle ainsi que (v) les incertitudes autour de l'organisation des scrutins électoraux crédibles et transparents en 2023. Ces éléments cités constituent des signes précurseurs d'une dégradation de l'économie nationale.

En ce qui concerne les finances publiques, il y a lieu de noter qu'aucun dispositif n'a été mis en place par les pouvoirs publics pour une collecte optimale des ressources. Le rythme de collecte des recettes publiques demeure principalement dépendant des cours des produits miniers, et donc de l'évolution de la conjoncture. La pression fiscale demeure faible (près de 10,8% contre 20% en moyenne africaine pour les pays miniers), ce qui laisse suggérer que la croissance économique ne rapporte pas suffisamment à l'État en termes de ressources financières.

Aussi, la poursuite de la baisse de cours des matières premières (cuivre, cobalt, or, etc.) telle qu'observée en juillet 2022 pourrait avoir une incidence négative sur l'économie congolaise. En effet, avec des faibles marges budgétaires et la tendance haussière des prix induite par la crise mondiale (pénurie des denrées alimentaires et des produits énergétiques), il y a lieu de craindre une détérioration accentuée du taux de change avec des conséquences sur le pouvoir d'achat, ce qui peut conduire à des mouvements de grève généralisée liés à la perte de pouvoir d'achat d'une bonne franche de la population active.

Ainsi, pour pallier aux problèmes sus-évoqués, il y a nécessité pour le Gouvernement de prendre les décisions qui s'imposent et de mettre en place les dispositifs appropriés pour : (i) accroître la capacité de mobilisation des recettes publiques et élargir l'assiette fiscale ; (ii) asseoir la puissance de l'Etat et résoudre définitivement le problème lié aux agressions et incursions répétées des groupes armés à l'Est du pays ; (iii) engager l'économie congolaise sur le chemin de la diversification ; (iv) stabiliser et renforcer le secteur financier ; et (v) réduire la corruption au sein des administrations de l'Etat.

DIFFERENTES PUBLICATIONS DE CONGO CHALLENGE

1. REVUE CONGO CHALLENGE (LE SEMESTRIEL)

Le Semestriel (Revue Congo Challenge) est un périodique scientifique complètement désintéressé, publié chaque semestre, avec pour objectif principal de promouvoir des études scientifiques visant à contribuer à l'avancement des connaissances en sciences économiques et à offrir aux opérateurs économiques ainsi qu'aux décideurs politiques, un ensemble des recettes susceptibles d'éclairer leur prise de décision ou de justifier suivant une base scientifique avérée leur prise de décision.



2. BULLETIN QUADRIMESTRIEL

La présente publication paraît chaque trimestre et offre un aperçu général et précis sur les évolutions économique et politique au niveau national, régional et mondial. Il permet au lecteur d'ajuster ses prévisions en fonction des évolutions observées ou de faire des anticipations tenant compte du paquet d'informations disponibles.



3. LE MENSUEL

La présente publication paraît chaque mois, elle offre un aperçu factuel des indicateurs économiques et présente les faits saillants ayant caractérisé la situation politique mensuelle du pays.



4. RAPPORT ANNUEL



MODULES D'INTERVENTION DE CONGO CHALLENGE

1. Formation
2. Assistance
3. Conseil
4. Lobbying
5. Réalisation des études
6. Organisation des conférences
7. Appui au management de qualité
8. Appui à la conception des programmes économiques du gouvernement
9. Appui aux politiques de mobilisation des recettes publiques
10. Appui stratégique aux gouvernements dans le suivi-évaluation des programmes économiques
11. Contrôle-qualité des travaux

LES VALEURS DE CONGO CHALLENGE

Congo Challenge croit aux valeurs cardinales dont il se veut le véhicule.
Ces valeurs reposent sur :

- L'abnégation ;
- Le sacrifice ;
- Le travail acharné.

Aussi, les ambitions du Think tank sont traduites à travers trois vertus
que sont :

- L'éthique ;
- La morale ;
- La bonne gouvernance.

Comment tenir en laisse une bande de « nègres » ?

Tu isolas les plus vaillants en les diabolisant et tu promeus les plus médiocres en leur octroyant des privilèges indus. Conscient de cette escroquerie, ces derniers seront encore plus agressifs envers les premiers pour préserver leurs privilèges.

Dixit Machiavel

ÉVOLUTION DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le Mensuel Numéro 63

Publié en août 2022

Août 2022. Copyright©CongoChallenge2022
364, Boulevard du 30 juin, Immeuble Kiyo ya Sita, 5ème étage, local 501,
Kinshasa/Gombe, RD Congo +243 812763003

www.congchallenge.cd/info@congchallenge.cd